

Charles Batteux, « Lettre à mes neveux » (†1788) : édition et présentation

Dimitri Garncarzyk

Avertissement préliminaire

On donne ici l'édition de la « Lettre à mes neveux » de Charles Batteux (1713-1780), texte autobiographique qui a été publié huit ans après la mort de son auteur, et probablement plus de dix ans après sa rédaction. La présente édition a été établie sur l'édition de 1788, les recherches en archives n'ayant pour l'instant pas produit un manuscrit de ce texte. Cette édition et le travail généalogique, archivistique et critique qui l'accompagne constituent la première étape d'un projet de biographie intellectuelle complète de Charles Batteux ; ainsi les hypothèses philologiques et biographiques formulées dans la présente Introduction et dans les notes pourront-elles être amenées à évoluer à mesure de l'avancement de ce travail dans les mois et les années qui viennent.

Pourquoi donner, en 2021, l'édition de l'épître autobiographique de Batteux, texte marginal (qui n'a probablement pas été pensé pour la presse) d'un savant qui n'a pas connu les destins quasi romanesques d'un Voltaire ou d'un Diderot, dont la carrière cléricale et académique est (comme le lecteur s'en rendra compte) celle d'un homme d'appareil, et dont les idées semblent, en plein 18^e siècle, au mieux inactuelles¹, et au pire réactionnaires ?

En premier lieu ce texte, placé dans les pièces introductives d'un recueil posthume d'inédits, fait partie du corpus de Batteux ; et parce qu'il relève de l'écriture familière, et adopte la déliaison et les raccourcis propres à ce genre, il suppose avec nombre de personnages du 18^e siècle et avec le fonctionnement des institutions d'Ancien Régime (l'Université en premier lieu) une familiarité qui n'a plus cours, qui peut poser difficulté, et qu'il ne peut pas être inutile d'élucider une fois pour toutes. Il convient, par ailleurs, de lire avec précaution cet autoportrait « au naturel », comme le présente le libraire : Batteux se trompe sur certaines protections dont il pense jouir, par exemple.

¹ Sur l'« inactualité » de Batteux en son temps, *cf.* notamment Nathalie Kremer, *Préliminaires à la théorie esthétique du XVIII^e siècle*, Paris, Kimé, 2008.

En second lieu, l'édition de cette esquisse autobiographique est tout indiquée pour être la première étape d'une biographie intellectuelle complète, étant entendu, selon la formule très juste de Dominique Margairaz, que « la biographie intellectuelle n'a pas pour objet une vie à écrire, mais une œuvre à comprendre »². Les « détails sur sa vie privée et ses ouvrages » que Batteux donne dans la Lettre, pour reprendre les mots de Nyon, fournissent ainsi les premiers éléments d'une étude globale de l'œuvre du savant dans son intégralité et son contexte. Les enjeux d'une telle étude sont nombreux, et seront présentés dans un prochain numéro de *T(r)OPICS*.

Il n'est enfin pas exclu que les universitaires d'aujourd'hui soient, d'une certaine façon, aussi des *neveux* de Batteux, au sens d'héritiers spirituels : « on dit, *nos neveux*, dans le style soutenu et en poésie, pour dire, *la postérité, ceux qui viendront après nous* » (Académie, 1762). La Lettre, qui a tous les traits de l'écriture familière et dont la publication est de l'initiative du libraire Nyon, et non de Batteux, emploie certainement le mot dans son sens généalogique premier. Mais Batteux, provincial issu d'une famille modeste du Tiers, étudiant appliqué, enseignant de profession, homme d'appareil et auteur de manuels, est à bien des égards notre collègue d'un autre temps ; si son œuvre théorique mérite d'être étudiée plus en profondeur, sa vie et sa carrière elles-mêmes constituent un témoignage précieux de la vie institutionnelle des lettres dans l'Université au siècle des Lumières.

Établissement du texte

Première édition : 1788

Publication – La lettre autobiographique de Charles Batteux a été publiée en 1788 dans les pièces liminaires d'un ouvrage rassemblant divers travaux posthumes de Batteux : *Traité de l'arrangement des mots, traduit du grec de Denys d'Halicarnasse, avec des réflexions sur la langue française comparée avec la langue grecque ; et la tragédie de Polyeucte de P. Corneille, avec des remarques. Par l'abbé Batteux, des Académies Française et des Belles-Lettres, pour servir de suite à ses Principes de littérature*, Paris, Nyon l'aîné et fils, 1788. Ce recueil d'opuscules, assorti de notices bibliographiques, est un volume posthume d'hommage, cadre idéal pour la publication de l'essai d'autobiographie que constitue la Lettre.

Pagination – Au contraire des ouvrages savants rassemblés dans le volume, la Lettre aux neveux est intégrée aux pièces liminaires du recueil, paginées selon l'usage en chiffres romains minuscules. La Lettre elle-même occupe les pages vii à xxix ; elle est précédée d'un « Avertissement du libraire » (p. v-vi) et suivie d'une apostille du même (p. xxix-xxxii). Suivent des compléments bibliographiques : « Ouvrages de M. l'abbé Batteux » (p. xxxiii-xxxiv), et « Mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres » (p. xxxv-xxxvi). La présente édition inclut l'Avertissement, la Lettre et l'apostille ; la pagination originale

² Dominique Margairaz, *François de Neufchâteau. Biographie intellectuelle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 7.

est signalée dans la présente édition par des chiffres romains minuscules entre crochets droits, en exposant et tous les renvois dans la présente Introduction sont à ces pages.

Paratexte : Avertissement et apostille de Nyon – L'ensemble du volume est précédé d'un Avertissement de Jean-Luc Nyon, troisième du nom, donné dans la présente édition. L'Avertissement comme la Lettre commencent en belle page et sont signalés par leurs titres respectifs composés en capitales ; l'apostille, qui commence page xxix, ne porte pas de titre et n'est séparée du texte de la Lettre que par un filet maigre simple tronqué (p. xxix) ; elle constitue, à ce titre, un prolongement de l'autobiographie, qu'elle complète d'un bref tableau des trois dernières années de Batteux, et de la description des hommages posthumes qui lui ont été rendus.

Paratexte : notes de bas de page – Le libraire Nyon enrichit le texte de Batteux de quelques notes. Celles-ci sont signalées dans l'original par des chiffres arabes entre parenthèses. Elles se trouvent aux pages ix, xv, xix, xxviii et xxix, ainsi que dans l'apostille (p. xxxi et xxxii). Dans la présente édition, ces notes sont numérotées en continu et appelées par des lettres minuscules entre parenthèses placées en exposant. Nos éventuels commentaires sont portés à la suite de la note originale entre crochets droits, et signalés par la mention *NdÉ*.

Publicité et dépens – Le paratexte éditorial ajouté par Jean-Luc Nyon aux ouvrages de Batteux dans ce volume semble témoigner de rapports, sinon d'amitié, du moins de fréquentation cordiale entre Batteux et son libraire, et Nyon semble avoir pris une part active à la composition de cet ouvrage d'hommage. Le volume est annoncé par son faux-titre comme la « Suite des *Principes de littérature* », le plaçant dans la continuité directe du maître-ouvrage de Batteux, que Nyon a d'abord réédité en association avec Desaint (1774), puis dans le cadre du *Cours* des Écoles royales militaires en 1777 et en 1784. Ce dernier projet ayant redonné une certaine notoriété au nom de Batteux, la publication du *Traité...* est aussi une opération publicitaire, ce dont témoignent la bibliographie des ouvrages de Batteux fournie dans les pièces introductives (tous publiés chez Nyon aîné), ainsi que les notes du libraire attachées à la dernière phrase de la Lettre et à l'apostille. Il n'est pas non plus inenvisageable que le ministre d'État Henri Bertin (1720-1792), qui avait déjà financé en 1781 le monument de Charles Batteux à Saint-André-des-Arcs (*cf. infra* Note complémentaire n°2), ait contribué en partie ou en totalité aux dépens du volume : vont en ce sens le compliment très révérencieux qui constitue le troisième (et le plus long) paragraphe de l'Avertissement du libraire, ainsi que le détail du monument de Batteux dans l'apostille (cependant il ne s'agit à ce stade que d'une hypothèse).

Note sur la présente édition

Orthographe – L'orthographe a été modernisée pour correspondre à l'usage actuel ; seules les variations orthographiques dans quelques noms propres sont signalées entre crochets droits.

Abréviations – On a développé en toutes lettres les abréviations françaises et latines (dans l'épithaphe), y compris les esperluettes ainsi que les chiffres (dates exceptées).

Ponctuation – La ponctuation est celle de l'édition princeps de 1788, à quelques exceptions près pour la typographie marquant le discours direct (signalé dans l'original par des italiques) qui a été modernisée. Dans ces passages, on a supprimé les italiques et introduit des guillemets français pour baliser le discours direct, et on a réintroduit des points d'interrogation ont l'absence gêne une lecture du 21^e siècle. Signalons juste qu'un point-virgule à la page xxvi (« différents Collèges de province, plus propres ; selon lui ») est très probablement une faute de composition.

Sigles abrégeant les renvois aux principales sources

Académie (1762)	Dictionnaire de l'Académie française, 4 ^e édition, 1762.
AR (xxxx)	Almanach Royal (année).
HAI (x : y)	Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres (tome : page).
TCI	Testament, codicille et inventaire après décès de Charles Batteux in <i>Minutes et répertoires du notaire Sébastien Louis RENDU</i> , 26 septembre 1767-14 juillet 1786 (étude LXXIX), Archives Nationales de France, cote MC/ET/LXXIX/226.

Note sur le texte

Composition : décembre 1777 ?

En l'absence du manuscrit de la Lettre aux neveux, on ne peut que spéculer sur la date de sa composition ; mais l'espace de temps pendant lequel Charles Batteux a pu la rédiger est relativement restreint. Le dernier repère chronologique donné dans le texte est le départ du compte de Saint-Germain du ministère de la guerre, le 23 septembre 1777 (p. xxix, n. 51), et la formule « [il] se retira du ministère avant le mois d'octobre » suggère que le mois d'octobre 1777 est, lui aussi, passé. À partir de là commence une période d'épuisement et de maladie (« toutes mes incommodités reparurent avec une nouvelle force », p. xxix) qui durera probablement jusqu'à la mort de Batteux, le 14 juillet 1780, à Paris.

De fin 1777 à 1780, Batteux ne publie plus rien (on ne trouve de lui dans les catalogues de bibliothèque, mis à part les volumes du *Cours d'études* pour les Écoles royales militaires, qu'une réédition de son Horace chez Nyon aîné). Vraisemblablement il soigne les « maux de nerfs » (p. xxx) qui l'ont poursuivi toute sa vie, menant une vie horacienne entre le « jardin » (de sa maison d'Ivry) et le « cabinet » (*ibid.*).

Le 20 décembre 1777, il rédige son testament³, auquel il reviendra le 20 juin 1780, moins d'un mois avant de mourir, pour trois petits articles. La rédaction du testament suit donc le terme forcé du projet du *Cours d'études*, et semble marquer le début d'une véritable « retraite » (p. xxiv) humaniste et valétudinaire, que Batteux entend visiblement consacrer à un dernier *otium* et au soin de son âme, jardinant, philosophe et se préparant à mourir :

Du reste, tâchant d'être heureux par une liberté complète, par des amusements champêtres, par la jouissance d'un beau jour, d'un beau soir, par la lecture toujours recommencée des auteurs qui ont peint la Nature, et surtout par un contentement franc et sincère donné à la situation où je suis, et dont je rends grâce tous les jours de ma vie à qui il appartient, je file moi-même mes jours, non d'or ni de soie, mais d'une matière presque aussi douce que la soie, jusqu'à ce que le fil se rompe, ou que la matière en soit épuisée. Ce terme ne peut être éloigné ; je tâche de le prévoir et de m'y préparer. (p. xxv-xxvi)

Il ne semble pas absurde de supposer que la Lettre aux neveux serait, plus ou moins, contemporaine du premier enregistrement du testament, soit rédigée à la fin de l'année 1777 ou dans les premiers mois de 1778. Comme les dispositions testamentaires, la Lettre constitue au moins autant un bilan introspectif que l'*exemplum* promis à ses destinataires ; son tout dernier paragraphe témoigne bien de la place que le *Cours d'études* prend encore dans l'esprit de Batteux, le poursuivant encore dans « la retraite qu'[il s'est] ménagée » (p. xxiv). La première rédaction du testament, par ailleurs, prévoit des legs pour différents neveux (*cf. infra*), quand dans l'apostille de juin 1780 Batteux ne mentionne que sa filleule Charlotte Chompré, son domestique et son avocat. Enfin, l'apostille du libraire Jean-Luc Nyon à la Lettre brosse un tableau des années de retraite de Batteux, au seuil desquelles s'arrête le récit de la Lettre lui-même ; il est difficile de ne pas voir dans cet élément de paratexte un prolongement chronologique de la Lettre, surtout quand l'apostille de Nyon n'est séparée du texte de Batteux que par une typographie minimale, comme pour mieux en souligner la continuité. À cela il faut ajouter que Nyon a très probablement eu accès pour la composition du volume aux autographes de Batteux, et que son Avertissement suggère l'existence d'une certaine proximité avec son auteur.

On proposera donc ici, en attendant les nouveaux éléments que produiront peut-être de prochains dépouillements d'archive, l'hypothèse de travail suivante : que la Lettre aux neveux de Charles Batteux daterait de décembre 1777 ou du début de 1778, et qu'elle a pu être rédigée à l'occasion de la notification aux neveux de Charles Batteux des différents legs qui étaient prévus pour eux, dans un moment de retour introspectif de Batteux sur sa vie, à la charnière de l'épuisant projet du *Cours d'études* et de son retrait du monde.

³ Testament, codicille et inventaire après décès de Charles Batteux in *Minutes et répertoires du notaire Sébastien Louis Rendu, 26 septembre 1767-14 juillet 1786 (étude LXXIX)*, Archives Nationales de France, cote MC/ET/LXXIX/226.

*Destinataires : neveux et petits-neveux
(descendance de Marie Anne Batteux ; hommes des familles Huot et Gaillard ?)*

Qui sont ces « neveux » à qui Batteux adresse le récit de sa vie ? Les recherches généalogiques menées jusqu'à présent n'ont pas permis de les identifier avec certitude : les généalogies sont plus faciles à remonter qu'à descendre, et nombre de registres paroissiaux des Ardennes et de la Marne ont été perdus, en particulier lors de la Première Guerre Mondiale.

Le testament de Charles Batteux liste plusieurs neveux : (a) « Les enfants de Marie Anne Batteux ma sœur du premier lit et [...] leurs représentants », qui reçoivent « la somme de douze cents livres, laquelle somme sera partagée également entre les trois branches » ; (b) « Les enfants de M. Gaillard mon neveu », lesquels devaient recevoir un legs en compensation des dépenses faites pour (c) « Ma nièce veuve Huot et [...] ses enfants ». Cela fait un bon nombre de neveux et petits-neveux potentiels.

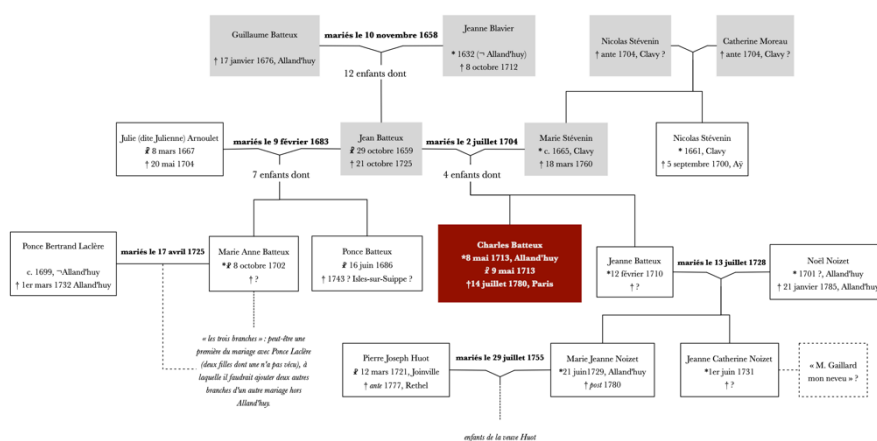


Figure 1 : arbre généalogique partiel et abrégé de Charles Batteux

Concernant (a), on sait par la Lettre que les enfants du premier mariage de Jean Batteux fréquentaient de près sa deuxième épouse, Marie Stévenin, et ses enfants : Ponce Batteux, le demi-frère et aîné des enfants du premier lit, se comporte en chef de famille à la mort de Jean en 1725. Marie Anne Batteux, sœur cadette de Ponce, est née à Alland'huy le 8 octobre 1702 ; le 17 avril 1725, elle épouse (toujours à Alland'huy) Ponce Bertrand Laclère (pour l'occasion, Ponce Batteux, alors curé d'Isles-sur-Suipe, officie la cérémonie du mariage par permission spéciale). Ponce Bertrand Laclère meurt en 1732, à Alland'huy. Il semblerait que Ponce et Marie Anne n'aient eu que deux filles, dont une n'a pas vécu ; on ne trouve pas trace d'un second mariage de Marie Anne à Alland'huy. Pour donner naissance aux « trois branches » évoquées dans le testament de Charles Batteux, il faut supposer qu'un tel

mariage a dû avoir lieu hors d'Alland'huy ; Marie Anne, tout juste trentenaire à la mort de son premier époux, aura alors aisément pu avoir plusieurs enfants d'un second mari (deux, si l'on suppose que sa première fille a vécu ; trois sinon).

Concernant (b) et (c), la veuve Huot est Marie Jeanne Noizet (1729-*post* 1780), fille de Jeanne Batteux (sœur aînée de Charles) et d'un certain Noël Noizet, laboureur à Alland'huy. Elle épouse en 1755 Pierre Joseph Huot, receveur général des aides à Reithel. Les registres de Reithel étant adirés, la date du veuvage de Marie Jeanne est inconnue, ainsi que les noms et le nombre de ses enfants. Le testament laisse entendre, cependant, que Batteux a engagé des sommes considérables pour soutenir financièrement sa nièce et ses enfants après la mort de Pierre Joseph Huot (œuvre de charité qu'il entend bien, à la date de 1777, poursuivre, « si Dieu [l]e conserve⁴ »). Le neveu Gaillard étant mentionné dans le testament en lien avec la veuve Huot, il semble vraisemblable qu'il soit le beau-frère de cette dernière, c'est-à-dire l'époux de Jeanne Catherine, sœur cadette de Marie Jeanne et donc elle aussi nièce de Batteux (mais cela reste, à ce stade, pure conjecture).

En tout état de cause, les « neveux » auxquels s'adresse Charles Batteux sont probablement autant des *petits*-neveux que des neveux. Batteux est le benjamin de sa génération, plus jeune de onze ans que sa demie-sœur Marie Anne, et de trois ans que sa sœur Jeanne. En 1777, les enfants de Marie Anne (*neveux* de Charles) devaient avoir autour de la quarantaine ; ses nièces Marie Jeanne et Jeanne Catherine Noizet avaient respectivement quarante-huit et quarante-six ans, et même si on ne saurait se prononcer sur l'âge du neveu (par alliance) Gaillard, il avait très probablement au moins l'âge de son épouse (la norme statistique dans le Tiers comme ailleurs étant d'épouser des femmes plus jeunes que soi : le neveu par alliance Huot avait huit ans de plus que Marie Jeanne *e.g.*).

Les « neveux » de Batteux sont donc, très probablement, les « représentants » (ayant-droits) de Marie Anne Batteux, d'une part, et les « enfants » de la veuve Huot, d'autre part, tous mentionnés dans le testament (destinataires de legs respectables pour les uns, de charitables donations pour les autres) ; cette génération de petits-neveux en serait, dans les années 1777-1780, au début de la vie adulte, en faisant les destinataires idéaux des conseils d'un grand-oncle ayant l'expérience du monde.

Ces « neveux » sont par ailleurs des hommes. Outre que le terme n'est porté qu'au masculin dans l'adresse initiale, on notera la totale absence de mention, dans la Lettre, de la filleule Charlotte Chompré, pour laquelle Batteux a pourtant une tendresse évidente (visible dans la langue du testament et l'importance des legs). S'il a pu se prononcer en faveur de l'éducation des filles et montrer une sincère affection pour les nombreuses figures féminines de sa vie (sa mère, ses sœurs, sa nièce, sa filleule), Batteux estime sans aucun doute que les leçons de la Lettre (sur le monde académique, les grands, la carrière...) n'ont d'intérêt que pour des hommes et s'appliquent à un monde masculin – et, les femmes n'ayant aucune place sous l'Ancien Régime dans l'Université, les Académies, ou le clergé séculier, il faut bien reconnaître que c'est le cas.

⁴ TCI.

Postérité

La Lettre aux neveux est, avec les éloges académiques, la principale source biographique sur Batteux au 19^e siècle. Elle est référencée dans la *Biographie ardennaise* de l'abbé Jean-Baptiste-Joseph Boulliot⁵, dont la notice consacrée à Batteux est dans sa majeure partie une paraphrase (avouée) de la Lettre et de l'apostille de Nyon. Dans la *Revue historique ardennaise*, l'érudit rémois Henri Jadart⁶ la cite et propose de conserver la date du 7 mai pour la naissance de Batteux (préférant l'autorité de la Lettre à celle des registres d'Alland'Huy). Mis à part sur ces questions de chronologie, elle ne semble pas avoir fait l'objet d'une réelle attention critique.

Note complémentaire n°1 : Batteux dans l'Université d'Ancien Régime

Un aperçu de l'organisation des études dans l'Université d'Ancien Régime

La vie de Charles Batteux s'est, pour une grande part, passée dans l'Université d'Ancien Régime, et nombre de passages de la Lettre touchent au fonctionnement de cette institution, du point de vue d'un étudiant d'abord, de celui d'un professeur ensuite. Cette note précise certains aspects généraux du fonctionnement de l'Université à l'époque de Batteux, dans la mesure où ils sont pertinents pour comprendre des éléments de la Lettre.

L'Université d'Ancien Régime est divisée en quatre facultés : celles des Arts, de Théologie, de Droit et de Médecine. Les études de Batteux se dérouleront dans celles des Arts puis de Théologie (puis au séminaire de Reims), et sa carrière dans les facultés des Arts (de Reims puis de Paris) et au Collège Royal de France.

Les études à la faculté des Arts recouvrent les *arts libéraux* de la tradition scolastique, constitués à l'origine du *trivium* (grammaire, rhétorique, dialectique) et du *quadrivium* (arithmétique, géométrie, musique, astronomie). Elles constituent une propédeutique universelle, nécessaire pour intégrer l'une des trois facultés supérieures, et sont divisées en *classes* :

Classe se dit aussi des différentes salles des collèges dans lesquelles on distribue les écoliers selon leur capacité. Il y a six classes pour les humanités, et dans quelques collèges, sept. La première en dignité c'est la Rhétorique ; or en commençant à compter par la Rhétorique, on descend jusqu'à la sixième ou septième, et c'est par l'une de celles-ci que l'on commence les études classiques.

⁵ Jean-Baptiste-Joseph Boulliot, « Batteux (Charles) », *Biographie ardennaise, ou histoire des Ardennais qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs vertus ou leurs erreurs*, Paris, chez l'éditeur et Ledoyen, 1830, t. I, p. 62-74.

⁶ Henri Jadart, « Le lieu et la date de naissance de l'abbé Batteux », in Paul Laurent (éd.), *Revue historique ardennaise*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1894, t. I, p. 123-125.

Il y a deux autres *classes* pour la Philosophie ; l'une est appelée *Logique*, et l'autre *Physique*. Il y a aussi les écoles de Théologie, celles de Droit, et celles de Médecine ; mais on ne leur donne pas communément le nom de *classe*⁷.

On intègre normalement la Sixième dans un Collège universitaire aux alentours de dix ans ; les écoliers plus âgés peuvent « sauter » quelques classes si le Principal et les régents l'autorisent : ainsi Charles Batteux, âgé de douze ans lorsqu'il arrive au Collège des Bons-Enfants à Reims, entre-t-il directement en Troisième (p. ix) par égard à son âge et à ses premières études. Les talents qu'il révélera lui vaudront de sauter la Seconde à la fin de cette première année rémoise pour entrer directement en Rhétorique (*ibid.*).

Les études s'effectuent normalement en huit ou neuf ans, selon que le Collège universitaire a ou non une classe de Septième, et se divisent en deux temps : le cycle de grammaire (dont les étudiants sont les *grammairiens*, *grammatici*) et le cycle des arts (*artiens/artistes*, *artistæ*). À la charnière de ces deux cycles, la classe de Rhétorique jouit d'un prestige particulier, et quoiqu'elle soit la dernière classe de grammaire, elle constitue pour les enseignants une chaire professorale distincte des régences des classes inférieures. Dans les Collèges universitaires qui accueillent de nombreux étudiants, cette division des études correspond aussi à une division administrative, et l'on trouve un principal des grammairiens et un principal des artiens ; c'est le cas du Collège de Navarre dans l'Université de Paris, où Batteux obtint son premier poste parisien (Batteux mentionne p. xvii « *les Principaux* de ce Collège »).

L'essentiel du cycle de grammaire est rassemblé sous l'étiquette d'*humanités*, que les « écoliers » apprennent sous la férule des *régents de collège*, de la Sixième (ou Septième) jusqu'à la Seconde classe. Cette dernière est parfois appelée *classe d'humanités* parce qu'elle marque la fin de ce cycle propédeutique, et les écoliers qui la suivent sont les *humanistes* (*humanistæ*). Ce cycle se concentre sur les disciplines littéraires et historiques et constitue l'évolution moderne du *trivium*.

La *classe de Rhétorique* marque la fin de ce premier cycle à la faculté des Arts et jouit d'un prestige supérieur aux classes d'humanités. Les étudiants sont le plus souvent désignés du titre de *rhéteurs* (*rhetores*) plutôt que d'écoliers, et le titulaire de la chaire est appelé parfois *regent*, mais souvent aussi *professeur*. Ce statut particulier de la Rhétorique explique l'agacement de Batteux (traduit ici par l'asyn-dète) face aux tracasseries parisiennes :

... je reçus une lettre de Monsieur l'abbé d'Olivet, qui me proposait une chaire de Rhétorique au Collège de Lisieux. Ma timidité me reprend aussitôt : il me rassure, j'accepte. Les circonstances changent, au lieu d'une Rhétorique il ne se présente plus qu'une Troisième, que j'accepte encore. (p. xvi)

Ce changement de « circonstances », fortuit ou malveillant, revient à dégrader Batteux de professeur de Rhétorique à régent de Troisième – ce qui justifie l'emploi

⁷ *Encyclopédie*, article « Classe » (t. III, p. 506).

de la structure restrictive « il ne se présente *plus qu'une* Troisième » et de l'adverbe « *encore* », Batteux acceptant bien moins que ce qui lui a été promis.

Une fois la Rhétorique achevée, l'étudiant devient *artien* et entre en classe de Philosophie (toujours dispensée par un *professeur*), répartie sur deux années : la Logique (on y est *logicien, logicus*) et la Physique (*physicien, physicus*). La *philosophie* s'entend donc comme philosophie *naturelle* (i.e. les « sciences ») autant que *morale* (i.e. spéculative, et non limitée à la seule éthique), ce second cycle étant l'équivalent moderne du *quadrivium*. Il est donc normal que Batteux, « arrivé en Logique », se fût attendu à entendre parler « d'arithmétique, [...] de géométrie, [...] de mécanique, [...] de physique expérimentale » ou « de mathématiques » (p. x), et hélas prévisible qu'il y ait rencontré des Hibernois qu'il appelle, en vernaculaire, « les Irlandais » (*ibid.*) – c'est-à-dire des logiciens passionnés de syllogistique médiévale.

À l'issue des deux années de Philosophie, l'étudiant peut prétendre à la maîtrise ès Arts. Suivant les établissements, soit il défendra une thèse de Philosophie devant le Recteur et un jury de professeurs, soit il subira un examen dont la ou les épreuve(s) reprennent la forme des exercices publics qui se pratiquent depuis la Sixième (format le plus courant au 18^e siècle) : l'impétrant répond à une série de questions sur programme devant un jury de professeurs et un public composé d'universitaires, mais aussi de citoyens instruits à qui l'imprimeur privilégié de l'Université pourra vendre les livrets d'examen (les exercices publics, comme les grandes conférences universitaires, sont annoncés dans l'Université et en ville par des placards, et constituent un divertissement intellectuel pour le public urbain ; on retrouve régulièrement en archives des placards ou des livrets d'exercices dans les dossiers de correspondance). Le succès à l'examen vaudra à l'étudiant de recevoir le bonnet de maîtrise et les « lettres de degrés » qui attestent de son grade.

Le quinquennium

Le titre de Maître ès Arts est la seule *maîtrise* décernée par l'Université d'Ancien Régime. Les étudiants qui en sont titulaires peuvent intégrer une des trois facultés supérieures : Théologie, Médecine ou Droit (cette dernière enseignant le droit civil et le droit canon), qui seules décernent les grades de Bachelier, Licencié, et Docteur. Dans ces facultés supérieures, la collation de grades est impossible avant d'avoir effectué trois années d'études complètes.

C'est cette structure des études qui justifie la situation de Batteux en 1732, dont le ton d'évidence peut surprendre d'abord, mais s'explique par le caractère parfaitement attendu de son parcours.

Ma Théologie finie à dix-neuf ans, il me restait deux ans avant que d'entrer au séminaire. J'employai ce temps à étudier un peu les belles-lettres, que je n'avais fait qu'entrevoir, et à me préparer à prendre des degrés en Théologie. (p. xi)

Batteux n'a pas « fini [s]a Théologie » au sens où il serait diplômé, puisqu'il dit très explicitement qu'il lui faut encore « prendre des degrés » (probablement un Baccalauréat ; il défendra sa thèse de Doctorat en Théologie en 1736). À dix-neuf ans, il se trouve ainsi *gradué expectant* en Théologie :

on entend communément par *gradué expectant* celui qui a fait un cours de Philosophie de deux ans, et qui a étudié pendant trois autres années en théologie, en droit ou en médecine, quoiqu'il n'ait pris aucun degré dans ces facultés supérieures. Ainsi le gradué expectant ordinaire, est un maître ès arts sur deux années de Philosophie, et qui a fait de plus un cours d'étude de trois ans dans une faculté supérieure⁸.

Les diplômes (« lettres de degrés » et certificats) ne sont pas les seuls documents officiels émis par les Universités : le temps passé à l'Université est sanctionné par des « lettres de temps d'étude » ; il est ainsi possible de justifier de deux ans de Philosophie (normalement impliqués par la Maîtrise, quoiqu'il existe des exceptions) et de trois ans dans une faculté supérieure, même sans y avoir « pris de degré ». L'étudiant qui justifie de ce statut est réputé avoir complété le *quinquennium*.

Ces lettres de temps et la structure particulière du *quinquennium* importent parce qu'elles ouvrent l'accès à leurs titulaires à certains bénéfices ecclésiastiques. En effet, les bénéfices ecclésiastiques (paroisses, canonicats, etc.) qui deviennent vacants pendant certaines périodes de l'année sont réservés à certains types de gradués, c'est-à-dire à des candidats répondant à un « profil » académique particulier (Maîtrise ès Arts, *quinquennium*, régence septennaire, Baccalauréat, etc.) : ce système, établi par le Concordat de Bologne de 1516⁹, constitue dans le droit canonique et bénéficial le *privilège de l'expectative des grades*, dont les enjeux matériels sont évidemment déterminants pour les jeunes clercs et en particulier ceux qui, comme Batteux, sont issus de familles pauvres du Tiers.

En particulier, les clercs justifiant du *quinquennium* sont éligibles à la régence dans la faculté des Arts : c'est à ce titre que la chaire de Rhétorique de Reims pourra être proposée à Batteux à deux reprises, en 1734 et 1735, alors qu'il a vingt-et-un et vingt-deux ans. Accéder à une telle chaire à un tel âge n'est pas en soi extraordinaire, au moins pour un brillant sujet : dans l'Université de Reims, l'abbé Pluche avait suivi exactement le même parcours en devenant lui aussi professeur de Rhétorique à vingt-deux ans.

⁸ Joseph Nicolas Guyot, « Gradués » (§V.iv), *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, Paris, Visse, 1786, t. VIII, p. 205.

⁹ « Concordat... Titulus V. De Collationibus, et primo de præbenda Theologali. §4 De tempore studii » in Guy du Rousseaud de Lacombe (éd.), *Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale*, nouvelle édition revue corrigée et augmentée, Paris, Durand, 1771, p. 88.

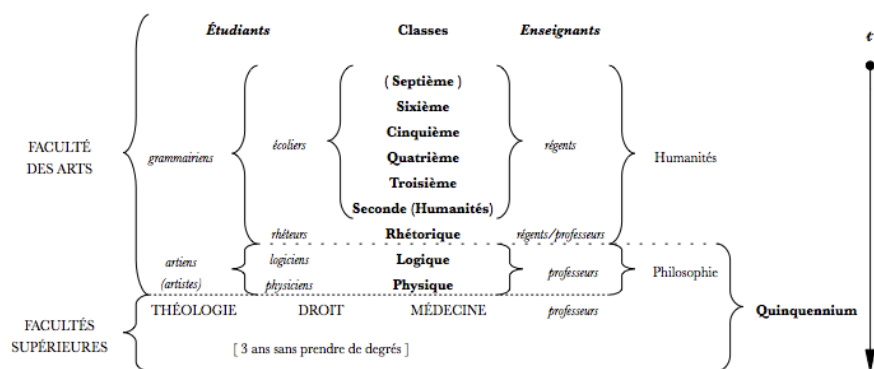


Figure 2 : schéma des études dans l'université d'Ancien Régime, de la Sixième au *quinquennium*

Le privilège du septennium

Batteux en 1735 n'accepte pas la chaire de Rhétorique de Reims par pure vocation (la Lettre fait état de doutes très profonds quant à sa capacité à remplir cette charge) ; il a autre chose en tête : « je n'avais d'autre but alors que de me mettre en état d'obtenir et de remplir au bout de mon *septennium*, une cure un peu bonne » (p. xii). Le *septennium*, comme le *quinquennium*, est une période de temps passée dans l'Université ouvrant à certains bénéfices ecclésiastiques, et constitue un privilège dans le droit canon. Si le *quinquennium* est composé de cinq années d'études, le *septennium* correspond, lui, à sept années d'enseignement, et ceux qui peuvent s'en prévaloir sont appelés *régents septénaires*.

Depuis l'usage introduit dans les universités d'accorder des lettres de nominations à tous ceux qui en demandaient, les suppôts des universités, c'est-à-dire, leurs premiers officiers, les principaux des collèges, les professeurs, les régents, etc., n'avaient aucun privilège sur les autres gradués ; de sorte qu'ils ne pouvaient parvenir aux bénéfices que par droit d'ancienneté. Cependant il était juste que les professeurs surtout de philosophie, et les autres régents de collège, jouissent d'un privilège qui leur attribuât la préférence sur de simples gradués plus anciens, parce que la régence est un état trop pénible, pour pouvoir en exercer les fonctions jusqu'à la vieillesse. C'est sur ces motifs que fut rédigé l'article 54 des statuts de l'Université de Paris de 1598. [...]

L'université de Reims, jalouse de procurer à ses régents septénaires le privilège dont jouissaient ceux de l'université de Paris, fit, après le milieu du dernier siècle, un règlement semblable à celui de l'université de Paris. Ce règlement fut homologué par arrêt du Parlement de 1662. En conséquence de ce règlement, les régents septénaires de l'Université de Reims jouissent du privilège de la préférence sur tous les autres gradués plus anciens en nomination, à l'exception

seulement des docteurs en théologie, dans toute l'étendue du ressort du Parlement de Paris.

Les régents septénaires de l'Université de Caen jouissent du même privilège dans toute la province de Normandie, en vertu d'un arrêt du Parlement de Rouen, rendu en forme de règlement. L'unique différence qu'il y a entre les régents des universités de Caen et de Reims, et ceux de l'Université de Paris, consiste en ce que le privilège du *septennium* des professeurs, régents et principaux du collège de l'Université de Paris, a été reçu dans toutes les provinces du royaume¹⁰.

Le *septennium* est établi comme suit dans le règlement de l'Université de Reims cité *supra* par Guillot :

LXXIX. *Quod in academia parisiensi statutum est, ut gymnasiarchæ et professores qui per septennium continuum, absque intermissione, et citra fraudem in celebri collegio universitatis docuerint, aut rexerint, præferantur omnibus graduatis in jure nominationis, exceptis doctoribus in sacra theologia tantum ; id quoque in universitate remensi valeat vigeatque perpetuum, quo plures ad docendum invitentur*¹¹.

Il faut enfin noter qu'une déclaration de Louis XV en date du 24 mars 1734 avait étendu le privilège de *septennium* aux Théologiens de l'Université de Reims, lesquels (comme on vient de le lire) en étaient exclus dans les statuts de 1662¹².

Tout cela étant acquis, Batteux pouvait prétendre au titre de régent septénaire et aux privilèges qui l'accompagnaient, comme une cure de campagne d'un bon rapport. Si ce rêve rural (le premier d'une longue série) ne s'est pas réalisé, son *septennium* lui aura cependant plus tard servi à obtenir une prébende au chapitre cathédral de Notre-Dame de Reims. Pour un tel bénéfice, cependant, le *septennium* était insuffisant : Batteux précise bien qu'il était complété par « [s]es grades de

¹⁰ Joseph Nicolas Guyot, « Gradués » (§XV.iii), *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, Paris, Visse, 1786, t. VIII, p. 238-239.

¹¹ Pierre Varin, *Archives législatives de la ville de Reims [...] Seconde partie. Statuts*, Paris, Crapelet, 1847, t. II, p. 734. – « Le statut qui existe dans l'Université de Paris, selon lequel les étudiants et les professeurs qui pendant sept années durant, sans interruption et sans fraude, auront enseigné dans, ou dirigé l'un des célèbres collèges de l'Université, seront préférés à tous les autres gradués en termes de nomination, à l'exception seulement des docteurs en sainte Théologie – ce statut sera aussi en vigueur à perpétuité dans l'Université de Reims, afin d'attirer le plus grand nombre vers l'enseignement. » (nous traduisons).

¹² « Déclaration de Louis XV. Pour le droit des *septennium*, des professeurs en théologie et professeurs ès arts de l'Université de Reims » (registrée en Parlement le 5 avril 1734) in Guy du Rousseaud de Lacombe (éd.), *Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale*, nouvelle édition revue corrigée et augmentée, Paris, Durand, 1771, p. 236-237.

Reims » (p. xvii), c'est-à-dire probablement le Doctorat en Théologie obtenu à la faculté le 31 décembre 1736¹³.

« *Je subis l'examen, je payai, et je fus installé* » : spécificités parisiennes

Lorsque Batteux, alors professeur de Rhétorique à Reims, voulut à l'invitation de l'abbé d'Olivet poursuivre sa carrière à Paris, il rencontra un nouveau contre-temps : « je n'étais point Maître ès Arts de Paris, il fallait l'être. L'exemple de Monsieur l'abbé Couture me fit un titre ; je subis l'examen, je payai, et je fus installé » (p. xvi-xvii). La procédure, expédiée en une série d'asynètes exaspérées, se détaille comme suit.

En premier lieu, l'Université de Paris protégeait effectivement jalousement ses chaires des gradués de province ou de l'étranger :

Dans les universités de Paris et de Louvain, il y a un règlement suivant lequel elles ne peuvent accorder des lettres de degré, qu'à ceux qui ont étudié dans leurs écoles [...] mais c'est une règle générale dans toutes les universités, de n'accorder des degrés sur des études faites dans d'autres universités, qu'en rapportant un certificat authentique de l'université dans laquelle l'étude a été faite¹⁴.

Batteux se retrouve donc, en brigant un poste parisien, dans la même situation que l'abbé Jean-Baptiste Couture (1651-1728), qui avait fait sa Maîtrise ès Arts à l'Université de Caen et n'était donc pas non plus « Maître ès Arts de Paris » quand il quitta le Collège Royal de Vernon pour la chaire de Rhétorique du Collège de la Marche de l'Université de Paris. Il s'agit d'un précédent très prestigieux, l'abbé Couture ayant été un « professeur de grande réputation dans l'Université de Paris »¹⁵.

Sur la base de cette jurisprudence, Batteux put « subir l'examen » – au singulier, puisqu'il n'appartenait pas aux Nations de l'Université de Paris :

dans l'université de Paris [...] les candidats qui aspirent au degré de *maître ès arts*, après leurs deux ans de Philosophie, doivent subir deux examens ; un devant leur nation, l'autre devant quatre examinateurs tirés des quatre nations, et le chancelier ou sous-chancelier de Notre-Dame, ou celui de Sainte-Genève. S'ils sont trouvés capables, le chancelier ou sous-chancelier leur donne le bonnet de *maître ès arts*, et l'université leur en fait expédier des lettres¹⁶.

¹³ Léon Techener, *Bibliothèque champenoise, ou Catalogue raisonné d'une collection de livres curieux, d'opuscules rares, de documents inédits ou imprimés, de chartes, d'autographes, de cartes et d'estampes relatifs à l'ancienne province de Champagne, avec l'indication des prix*, Paris, L. Techener, 1886, p. 192.

¹⁴ Joseph Nicolas Guyot, « Gradués » (§XV.iii), *op. cit.*, p. 207.

¹⁵ Pierre Roques, « Couture (N.) », *Supplément au Dictionnaire historique... de Moreri*, Bâle, Veuve de Jean Christ, 1745, t. II, p. 414.

¹⁶ *Encyclopédie*, article « Maître » (t. IX, p. 893).

Il fallut enfin *payer* : L'Université de Paris, comme n'importe quelle corporation, exigea le paiement des « frais de lettres de maîtrise » au nouveau gradué (qui, passant un examen exprès, ne s'est acquitté d'aucuns frais au début de l'année scolastique).

Charles Batteux dans l'Université : éléments de chronologie

L'ensemble de ces éléments permet de dresser une chronologie sommaire des années de formation de Batteux et de sa carrière parisienne :

- 1713 Naissance à Alland'huy.
- 1725 Mort de Jean Batteux ; Charles entre en Troisième au Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims.
- 1726 Batteux « saute » la Seconde et est admis en Rhétorique.
- 1727 Entrée en Logique.
- 1728 Entrée en Physique.
- 1729 Entrée à la faculté de Théologie.
- 1732 Fin de la Théologie, *i.e.* du *quinquennium*, soit trois ans complets à la faculté de Théologie de Reims.
- 1734 Entrée au Séminaire de Reims ; la chaire de Rhétorique de Reims offerte à Batteux pour la première fois ; il refuse.
- 1735 La chaire de Rhétorique de Reims offerte à Batteux une seconde fois ; il accepte.
- 1736 Doctorat en Théologie à Reims.
- 1742 Batteux régent septénaire.
- 1743 Batteux, sur l'invitation de l'abbé d'Olivet et après des avanies, devient régent de Troisième au Collège de Lisieux de l'Université de Paris.
- 1745 Batteux remplace Jean Dromgold sur la chaire de Rhétorique du Collège de Navarre.
- 1749 Batteux professeur de philosophie grecque au Collège Royal en remplacement de l'abbé Terrasson.

Note complémentaire n°2 :
Le monument de Charles Batteux à Saint-André-des-Arcs

L'apostille de Nyon prolonge l'autobiographie sur les dernières années (1778-1780) de la vie de Batteux et même au-delà de la mort de ce dernier, rendant compte de l'érection du monument à sa mémoire dans l'église Saint-André-des-Arcs (ou des Arts). Cette église était l'église paroissiale de Batteux, dont le domicile parisien à la fin de sa vie se trouvait rue Gît-le-Cœur. Rasée dans la première décennie du 19^e siècle, elle se trouvait à l'emplacement de l'actuelle place Saint-André-des-Arts, dans le 6^e arrondissement.



Figure 3 : l'église Saint-André-des-Arcs dans le quartier de la Monnaie à Paris sur le plan de Turgot (1739), détail. Source : gallica.bnf.fr/BnF

Au 18^e siècle, deux documents font état du monument de Batteux décrit par Jean-Luc Nyon dans le volume de 1788 :

(1) Les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres* font état de l'installation du monument à la date du 18 septembre 1781, et identifient son commanditaire comme le ministre d'État Henri Bertin (1720-1792), ancien contrôleur général des Finances :

M. Bertin, le ministre, vient de fait placer dans l'église de Saint André des Arcs un monument à M. l'abbé Batteux.

Sur une cippe s'élève un vase funéraire dans le genre antique, et orné des figures symboliques de la Religion, l'Éloquence, la Douceur, l'Histoire et la Philosophie ; au-dessus est la couronne de l'immortalité ; plusieurs autres attributs

allégoriques enrichissent cet ouvrage de sculpture. Voici l'inscription, composée par M. Bertin lui-même, à ce qu'on assure :

Carolo Batteux
Honorario Eccles. Rem. Canonico,
Uni è XL Viris Academ. Gallicæ.
Regiæ Inscri. & humanior. Litt. Academi. Socio.
Amicus, amico.
M. P.
Vixerat ann. LXVII.
Obiit ann. Dni MDCCXXX
Mense Jul. Die XIV.

Ce ministre avait déjà donné la même marque d'affection à M. Bourgelat à l'École vétérinaire, établissement fondé par M. Bertin, et qu'il a toujours favorisé avec la plus grande complaisance. Il se propose d'honorer pareillement le célèbre Soufflot. Peut-être ferait-il mieux de ne pas tant prodiguer l'admiration, et ce tribut de l'amitié deviendrait trop général¹⁷.

(2) En 1787, Luc-Vincent Thiéry décrit le monument dans son *Guide des amateurs* :

Sur un pilier près de cette chapelle [*i.e.* celle « attenante près la porte latérale qui donne sur la rue Saint-André-des-Arts », *ibid.*], est placé le tombeau de M. l'abbé Batteux, savant du premier mérite. Il est composé d'une urne posée sur un fût de colonne tronquée : au pied de l'urne sont rassemblés les ouvrages de ce savant, qui lui servent de trophées ; l'urne est couronnée par un cercle d'étoiles, symbole de l'immortalité qui lui est assurée par ses écrits : au-dessus est le portrait de cet abbé dans un médaillon.

Ce morceau est de M. Auger¹⁸.

Ainsi la description donnée par Nyon dans son apostille à la Lettre, quoique la plus tardive des trois, corrobore et complète parfaitement le rapport des *Mémoires secrets* et du *Guide des amateurs*.

Au 19^e siècle, l'*Épithier de Paris* apporte une précision supplémentaire quant à l'emplacement exact du monument : le pilier portant le monument se trouvait « entre les chapelles de Saint-François et de Saint-Pierre »¹⁹. Henri Vincent affirme que le monument fut vandalisé sous la Terreur²⁰, ce que confirme l'*Épithier* (sans

¹⁷ *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France depuis 1762 jusqu'à nos jours*, Londres, chez John Adamson, 1782, t. XVII, p. 55-56. – Pour le développement et la traduction de l'épithier, cf. l'édition *in loco*.

¹⁸ Luc-Vincent Thiéry, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, Paris, Hardouin et Gattey, 1787, t. II, p. 355-356.

¹⁹ Émile Raunier, *Épithier du vieux Paris*, Paris, Imprimerie nationale, 1890, t. I, p. 82.

²⁰ Henri Vincent, *Épigraphie ardennaise. Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, Reims, Henri Matot, 1892, p. 1.

proposer de date), qui retrouve trace de fragments du monument au dépôt révolutionnaire des Petits-Augustins²¹.

Quelles que soient la date et les raisons exactes de la disparition du monument, les témoignages concordants du 18^e siècle (que l'on peut sans difficulté supposer *de visu*, en particulier dans le cas de Nyon) permettent de disqualifier la description donnée dans le *Musée des monuments français*²² comme une reconstitution tardive, dont l'*Épitaphier* tente d'expliquer la genèse.

Si M. Auger, sculpteur, mentionné par le *Guide des amateurs*, ne laisse guère de traces (bien qu'il semble avoir été encore actif à Paris sous l'Empire), en revanche la Bibliothèque nationale de France conserve une *Esquisse de la première [sic] idée du monument de Mr l'abbé le Batteux pour St André des Arcs*²³ par le dessinateur et architecte Jean-Jacques Lequeu (1757-1826). Le monument décrit par les sources portées ci-dessus est déjà très identifiable dans ce premier projet à la plume et au lavis, auquel ne manquent que les inscriptions (titre des ouvrages et épitaphe composée par Bertin) : l'*Esquisse* porte même une légende manuscrite précisant que « les figures qui ornent [sic] l'urne funéraire sont [sic] la Religion, l'Éloquence, la Douceur, l'Histoire et la Philosophie », recoupant exactement la description des *Mémoires secrets* : il semble ainsi plus que probable qu'Auger ait effectivement exécuté le projet de Lequeu.

Seul manque dans ce projet, au-dessus de l'urne et de la couronne étoilée, le médaillon portant le portrait de Batteux. La note de Nyon à ce sujet fournit peut-être un début d'explication : en l'absence de portrait fiable de Batteux pouvant servir de référence, le premier projet se dispensait sans doute de cet élément de décor, réintroduit ensuite (sous la pression de Bertin ?) par pure convention (et l'on pourra juger dommage que la modestie de Batteux ait été contrecarrée par cet envahissant hommage, et savoir gré à Lequeu d'avoir laissé dans son premier projet notre savant se confondre avec son œuvre).

²¹ Émile Raunier, *op. cit.*, n. 2 p. 83.

²² Alexandre Lenoir, *Musée des monuments français, ou description historique et chronologique des statues en marbre et en bronze, bas-reliefs et tombeaux des hommes et des femmes célèbres*, Paris, Imprimerie d'Hacquet, 1806, t. V, p. 154, n°380. – Émile Raunier, *op. cit.*, n. 2 p. 83.

²³ Bibliothèque nationale de France, site Richelieu, cote RESERVE HA-80 (B, 6) -FOL.

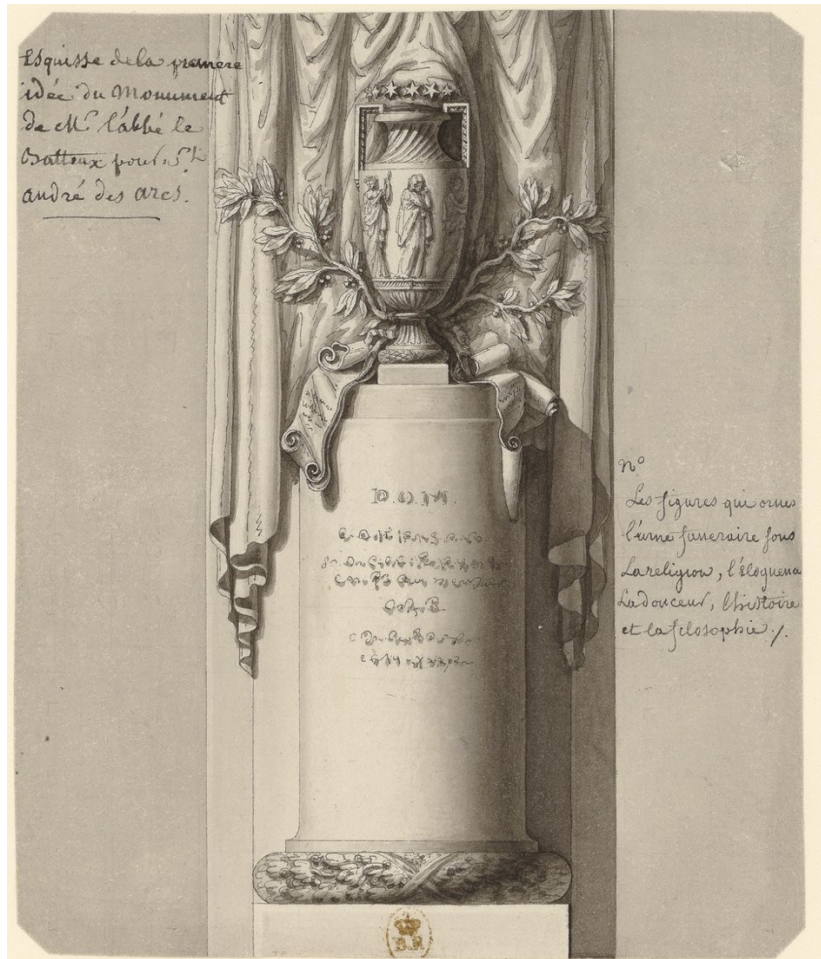


Figure 4 : Jean-Jacques Lequeu, *Esquisse de la premiere [sic] idée du monument de Mr l'abbé le Batteux pour St André des Arcs*. Source gallica.bnf.fr/BnF

Remerciements

Cette édition doit beaucoup à : Charles De Carvalho, bibliothécaire et responsable des collections locales à la Bibliothèque municipale de Reims, qui a patiemment répondu à mes questions et m'a très gracieusement fourni des versions numériques de plusieurs documents ; Capucine Lebreton, qui m'a expliqué qui est Monsieur Pomme et fourni des indications bibliographiques précieuses sur la médecine au 18^e siècle ; Chloé Perrot, conservatrice des bibliothèques, dont l'aide a été très précieuse pour remonter la piste du monument perdu de Batteux à Saint-André-des-Arcs. Que soient remerciés aussi les amis et collègues, à La Réunion et en métropole, dont les encouragements ne faiblissent jamais.

Charles Batteux, « Lettre à mes neveux » (†1788)

[v]

AVERTISSEMENT
DU LIBRAIRE

En faisant tous mes efforts pour que ces ouvrages posthumes²⁴ de M. l'abbé Batteux, que l'on regardait comme perdus, fussent imprimés, j'ai cru rendre service au Public, et payer à sa mémoire le juste tribut de ma reconnaissance²⁵.

Je joins ici une lettre qu'il écrivit à ses neveux, dans laquelle il donne des détails sur sa vie privée et ses ouvrages, et où il se peint au naturel : je me flatte qu'on la lira avec plaisir.

Que n'a-t-il pu être témoin des derniers honneurs que lui a rendus ce mécène illustre²⁶, non moins estimable par ses qualités person^[vi]nelles que par l'accueil qu'il réserve aux lettres et à ceux qui les cultivent, en érigeant à son respectable ami, un monument sur lequel il a consigné ses talents et les motifs qui les ont produits : dans les transports de sa reconnaissance, il se serait écrié : *serus in cælum redeat*²⁷. C'est le vœu que feront tous ceux qui ont l'avantage de le connaître.

²⁴ « Ces ouvrages » : le volume de 1788 contient de Batteux, outre la Lettre : (1) la traduction du *Traité de l'arrangement des mots* de Denys d'Halicarnasse (p. 1-200) ; (2) des *Réflexions sur la langue française, comparée avec la langue grecque dans quelques points donnés par Denys d'Halicarnasse* (p. 201-328) ; *Polyeucte, martyr, tragédie de Pierre Corneille, avec des remarques par l'abbé Batteux* (p. 329-424).

²⁵ Jean-Luc Nyon (1740-1799), troisième du nom, appelé « aîné » parce qu'il est le fils aîné de Jean-Luc Nyon deuxième du nom (1705-1766), est le dernier libraire de Batteux. Ce dernier, après avoir publié *Les Beaux-Arts...* chez Durand en 1746, a confié ses travaux à Desaint et Saillant dès 1747 (pour le *Cours par exercices*). Jean-Luc Nyon a épousé en 1768 Marie-Geneviève-Sophie, fille de son maître Charles Saillant (1716-1786), dont il devient du même coup l'associé. (Saillant quant à lui avait été l'apprenti (1735-1740) puis l'associé (1740-1764) de Jean Desaint (1692 ?-1776), lequel se retira probablement du métier à la fin de l'été 1764.) Les ouvrages de Batteux seront donc publiés successivement par Desaint et Saillant, puis Saillant et Nyon, puis par Nyon seul. Nyon a donc toujours connu Batteux comme un « auteur maison », et peut-être le gentil professeur a-t-il offert quelques conseils à son jeune éditeur, qui avait des ambitions littéraires (Nyon est un émule de Goldoni), ce qui pourrait justifier cette « reconnaissance » au-delà de la simple politesse qu'on doit aux morts : à un auteur rentable et, pourquoi pas, à un conseiller littéraire officieux.

²⁶ Henri Bertin (1720-1792), contrôleur générale des Finances de 1759 à 1763, ministre d'État à partir de 1762. Sur le rôle de Bertin dans les hommages rendus à Batteux, cf. *infra* l'apostille de Nyon et notre Introduction, Note complémentaire n°2.

²⁷ « Puisse-t-il aller au Ciel le plus tard possible ! » : souhait de longue vie présent dans les dédicaces et les éloges depuis le 17^e siècle.

[vii]

LETTRE

à mes neveux

C'est pour vous, mes neveux²⁸, que je recueille ici quelques détails de ma vie. J'ai su par ma propre expérience que les exemples domestiques sont plus efficaces que les autres ; si vous trouvez quelque chose ici qui puisse vous animer à faire mieux que moi, je ne veux d'autre prix de la peine que je prends de me rappeler des idées plus tristes qu'agréables. J'ai éprouvé combien il en coûte à ceux qui ont tout à faire par eux-mêmes : tout est contre eux, tandis que tout est pour ceux qui ont de la naissance et de la fortune.

Je suis né le 7 de mai 1713²⁹, sur les bords de la rivière d'Aisne, dans un village qui se nomme Alland'huy, entre Rethel et Attigny³⁰. Mon père, qui vivait à peu près de son bien, ne me donna par ^[viii] lui-même d'autre éducation que celle de l'exemple ; mais c'était un exemple de droiture, de probité, d'ardeur pour le travail : j'eus le malheur de le perdre en 1725³¹.

J'avais commencé des études, sous la direction d'un frère aîné d'un premier lit, plus âgé que moi de 25 ans³² ; et forcé par des dégoûts de toutes espèces, j'avais renoncé avec joie aux livres, pour m'attacher à la vie laborieuse, mais simple, de mes pères³³.

Lorsque les affaires de la succession furent à peu près terminées, il fut question de moi : « Que ferons-nous de celui-ci ? », dit mon frère, avec un ton d'aîné qui me

²⁸ Sur l'identité des destinataires de la lettre et plus généralement la famille de Batteux, *cf.* Introduction, Note sur le texte.

²⁹ Selon l'acte de naissance porté dans les registres paroissiaux d'Alland'huy, Charles Batteux est le 8 mai 1713 et a été baptisé le lendemain. Ce genre de conflit de dates n'est guère rare dans les traditions familiales sous l'Ancien Régime (et il est ici minime : *cf. infra* n. 9 sur les deux ans d'écart entre l'âge réel de Ponce Batteux et celui que donne Charles).

³⁰ Ville et villages sur le cours de l'Aisne : Alland'huy (aujourd'hui réuni avec Sausseuil) est un village sur la rive droite de la rivière, la ville de Rethel est à environ 14 km à l'ouest d'Alland'huy sur la même rive, et le bourg d'Attigny est à 4 km au sud-est d'Alland'huy sur la rive gauche de la rivière. Ce petit pays de Charles Batteux se trouve à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de Reims.

³¹ Le 21 octobre ; Jean Batteux, laboureur et procureur fiscal d'Alland'huy, avait alors 66 ans révolus.

³² Ponce Batteux, fils de Jean Batteux et de sa première épouse Julienne Arnoulet, curé d'Isles-sur-Suippe, est né en 1686, selon les registres d'Alland'huy. Ponce a donc vingt-sept ans de plus que Charles, et non vingt-cinq.

³³ La vie des champs : la charge de procureur fiscal exercée par Jean Batteux n'est pas un office à plein temps, et la raison sociale de ce dernier reste, dans les registres paroissiaux, celle de « laboureur », qu'exerçait aussi Guillaume Batteux (grand-père paternel de Charles).

rappelait le passé : « Que veux-tu faire ? ». Un silence morne et triste fut toute ma réponse.

J'avais une mère qui m'adorait³⁴ : je l'aimais au point que le seul désir de lui plaire, et la crainte de lui déplaire, furent dans toute ma jeunesse la règle de ma conduite : je l'avais sans cesse devant les yeux. Elle avait passé une partie de sa ^[ix] vie avec un frère, mort en 1700, curé d'Ay^(a) ³⁵, sujet excellent, plein de mœurs et de piété, instruit de toutes les sciences convenables à un ecclésiastique. Ma mère, pénétrée du souvenir de ses vertus, dont elle m'entretenait souvent, désirait que son fils suivît les traces de son frère : je me souviens de l'impression profonde que faisaient en moi ses discours. Je me laissai donc emmener à Reims. J'arrivai en Troisième³⁶, absolument neuf et ignorant. J'étais surtout timide, tremblant devant mes maîtres, et par conséquent attentif et docile à leurs leçons. En peu de temps je fis assez de progrès pour être transporté à la fin de l'année scolastique³⁷, de Troisième en Rhétorique³⁸.

³⁴ Marie Stévenin (1665 ?-1760). Jean Batteux l'épouse en secondes noces le 2 juillet 1704, soit à peine deux mois après la mort de sa première épouse Julienne Arnoulet (décédée le 20 mai 1704). Marie lui donnera quatre enfants : Ponce-Augustin (1708), les jumelles Marie-Nicole et Jeanne (1710), et enfin Charles en 1713 ; seuls Jeanne et Charles survivront. Charles est donc son seul fils vivant, le petit dernier, et l'enfant d'une grossesse tardive : Marie lui donne naissance alors qu'elle est âgée d'environ 48 ans (si les registres de Clavy sont admirés et ne permettent pas de vérifier la date de naissance exacte de Marie, ceux d'Alland'huy sont formels : « Marie Stévenin femme de feu Me Jean Batteux vivant procureur fiscal de ce lieu étant âgée de quatre-vingt quinze ans environ » est décédée le 18 mars 1760, ce qui place sa naissance autour de 1665).

^(a) Nicolas Stévenin, dont on voit l'épithaphe en marbre au milieu du chœur de la paroisse d'Ay.

³⁵ Aÿ (aujourd'hui Aÿ-Champagne, commune limitrophe d'Épernay), à 25 km au sud de Reims et à 70 km au sud-ouest d'Alland'huy. Les Stévenin sont originaires de Clavy (aujourd'hui Clavy-Warby), un village à environ 27 kilomètres au plein nord d'Alland'huy. Marie Stévenin et sa sœur Jeanne sont probablement arrivées avec leur frère à Alland'huy quand il en a pris la cure à l'automne 1693. Nicolas Stévenin quitte Alland'huy au début de l'été 1699 pour Aÿ, où il meurt le 5 septembre 1700. Marie reste alors très probablement à Alland'huy chez sa sœur Jeanne (qui avait épousé, le 20 mai 1698, le maître d'école Ponce Prioux) plutôt que de suivre son frère dans sa nouvelle paroisse, relativement éloignée.

³⁶ Charles évite donc trois classes (6^e, 5^e et 4^e) en entrant au Collège des Bons-Enfants (l'unique collège de l'Université de Reims). Ce n'est pas, comme l'indique bien la fin de la phrase, en raison d'une quelconque précocité, mais simplement pour le mettre dans une classe d'âge qui lui corresponde. Sur l'ensemble de ce parcours académique (comme étudiant puis comme professeur), cf. Introduction, Note complémentaire n°1.

³⁷ L'année universitaire. Les exercices publics (*exercitationes*) concluant l'année scolastique ont lieu à l'été, de juillet à septembre.

³⁸ Les aptitudes pour l'étude que Charles a révélées en Troisième lui valent de « sauter » la seconde pour intégrer directement la Rhétorique.

Grâce aux médiocres études qu’avaient faites mon frère, et aussi au plan suivi alors dans l’Université de Reims, je fis ^[x] toutes mes humanités³⁹ avec Vanières et Tursellin⁴⁰, sans avoir rien vu de Phèdre, de Térence, de Virgile, d’Horace, de Cornelius-Nepos, de Tite-Live ; sans avoir entendu parler de La Fontaine, de Corneille, de Racine, de Despréaux.

Arrivé en Logique, je saisis avec ardeur tout ce que les Irlandais nous enseignaient⁴¹. Il ne fut question ni d’arithmétique, ni de géométrie, ni de mécanique,

³⁹ Les « humanités » correspondent aux années d’étude à la Faculté des Arts de la 6^e (ou 7^e) à la classe de Rhétorique, avant les deux années de Philosophie, intitulées respectivement Logique (mentionnée au paragraphe suivant) et Physique.

⁴⁰ Jacques Vanière SJ (1664-1739), poète (imitateur de Virgile) et pédagogue (professeur des universités de Toulouse puis de Montpellier), auteur notamment d’un *Dictionarium poeticum* (première édition : Lugduni, sumptibus A. Briasson, 1710, rééditions toujours à Lyon chez les frères Bruyset en 1720 et 1722) qui, quoiqu’il vaille par ailleurs, était un ouvrage relativement récent à l’époque où Batteux faisait ses études. On attribue aussi souvent au p. Vanière le manuel de versification et de poésie intitulé *Regia Parnassi, seu palatium Musarum* (dont l’auteur est signalé par les initiales P. V. S. I.), mais cette attribution est invalidée par la bibliographie jésuite de Carlos Sommervogel (l’ouvrage est trop ancien pour que le p. Vanière en soit l’auteur), et le nom de Vanière n’apparaît pas dans les éditions françaises de ce manuel. Peut-être cette attribution fautive circulait-elle déjà dans les collèges de France dans les années 1720 ; en tout état de cause, Batteux a très probablement étudié dans la *Regia Parnassi* et le *Dictionarium poeticum*. – Horace Tursellin (Orazio Torsellini SJ, 1544-1599), polygraphe humaniste auteur notamment d’un abrégé de l’histoire universelle (*Historiarum ab origine mundi usque ad annum 1630 epitome libri X*, 1598), réédité de nombreuses fois en latin comme en français (le catalogue de la BnF dénombre sept éditions françaises entre 1633 et 1757). Il s’agit pour le coup d’un manuel extrêmement daté pour des écoliers des années 1720-1730.

⁴¹ « Irlandais » s’entend figurativement et désigne simplement les professeurs de philosophie de Reims, que Batteux traite (fort péjorativement) d’*Hibernois*. Cette antonomase, liée à la fondation du Collège des Irlandais à Paris (au tournant des 16^e et 17^e siècles), désigne des logiciens excessivement attachés aux syllogismes et distinguo de la scolastique : « Le mot *Hibernois* répond au nom moderne d’*Irlandais*, et il ne signifie pas autre chose dans sa signification propre ; mais, l’attachement qu’ont les Irlandais qui étudient à Paris pour les prolégomènes de logique, et autres inutilités philosophiques, sur lesquelles ils disputent avec beaucoup de subtilité et de bruit, a attaché une espèce de ridicule à ce mot d’*Hibernois*, et il veut dire un *ergoteur*, qui au lieu de s’attacher à ce que la philosophie a de solide, se contente d’étourdir son adversaire de puérités réduites en syllogismes en forme. C’est dans ce sens que les *Hibernois* sont pris dans l’arrêt burlesque en faveur d’Aristote, inséré dans les œuvres de M. Despréaux. » (François Sabbathier, *Dictionnaire pour l’intelligence des auteurs classiques*, art. « Hibernois », t. XXI, Paris, Delalain, 1776, p. 124). Si Sabbathier cite l’*Arrêt burlesque* de Boileau (1671), on trouve *Hibernois* en ce sens aussi chez Furetière (*Nouvelle allégorique*, 1659) et François Lamy (*De la connaissance de soi-même*, 1694) e.g. Il ne semble pas nécessaire de supposer que Batteux ait pris le terme particulièrement chez un de ces auteurs : le mot fait partie de l’argot académique aux 17^e et 18^e siècles – même si sa recension dans le *Dictionnaire* de Sabbathier semble suggérer que cet usage figuré se perd dans le dernier quart du 18^e. On ne peut que conjecturer pourquoi Batteux préfère

ni même de physique expérimentale. Si on eût daigné me parler de mathématiques, c'était ma passion, je m'y serais livré avec transport, et toutes les portes de la haute physique m'auraient été ouvertes. Il a fallu y revenir, quand l'âge de la patience était passé, et que le temps manquait aussi bien que la facilité. J'avais eu le bonheur de prendre en Rhétorique quelques notions de langue grecque ; c'étaient des idées tombées par hasard, qui germèrent pourtant, et qui eurent leur effet dans la suite. Sans secours, sans conseils, je me rappelle avec quelque satisfaction que ^[xi] je m'étais fait un ami, devant qui je lisais, qui m'avertissait de mes fautes, et à qui je rendais la pareille : nous nous servions de précepteur l'un à l'autre sur tous les objets.

Dois-je rappeler ici le souvenir d'une fièvre maligne que j'essayai en 1731, où ma tête fut tellement renversée par un délire de quatorze jours, que plus de six mois après, ayant tout l'extérieur du bon sens, j'éprouvais une sorte de démence intérieure. Aucunes de mes idées n'étaient à leur place, ni dans leurs rapports naturels ; il fallut, pour ainsi dire, les refaire toutes ; c'était en quelque sorte une âme qui travaillait sur une autre âme, et rétablissait, comme sur des tablettes, des traits brouillés ou presque effacés.

Ma Théologie finie à dix-neuf ans, il me restait deux ans avant que d'entrer au séminaire⁴². J'employai ce temps à étudier un peu les belles-lettres, que je n'avais fait qu'entrevoir, et à me préparer à prendre des degrés en Théologie.

Entrant au séminaire, un chanoine ^[xiii] régulier, Louis du Vau, abbé de Landève[s]⁴³, que je nomme par reconnaissance, daigna me donner des leçons de grec, d'hébreu, me fit présent d'un Cicéron complet, d'un Homère, d'une Bible hébraïque, avec une grammaire et un lexicon. Monsieur Levesque de Pouilly⁴⁴, homme sage, philosophe éclairé, le Socrate de Reims, m'aida aussi de ses lumières et de ses livres. Ce fut par ses conseils que j'entrepris de faire dans mon cabinet un

le vernaculaire *Irlandais* au latinisme *Hibernois* (*Hiberni*) : parce que ce dernier serait très vieilli ? Par souci de clarté pour ses neveux ? La première hypothèse semble plus vraisemblable (après tout, il cite plusieurs fois Horace en latin dans la lettre).

⁴² Le séminaire universitaire de Reims, fondé en 1564 par le cardinal de Lorraine. – Batteux a dix-neuf ans : l'année scolastique se terminant à l'été, nous sommes donc en 1732. Ayant « fini sa Théologie » sans avoir de titre (il lui reste à « prendre des degrés »), Batteux est alors un *gradué expectant ordinaire* : il a passé trois ans à la faculté de Théologie et ainsi complété son *quinquennium*. Les « degrés » (*i.e.* les grades) universitaires ouvrent sous certaines conditions le droit à des bénéfices ecclésiastiques (c'est l'« expectative des grades »).

⁴³ Louis François Du Vau (dates inconnues), génofévain, abbé de l'abbaye Notre-Dame de Landèves, avait aussi été chancelier de l'Université de Paris et vicaire général de l'archevêque-duc de Reims François de Mailly jusqu'à la mort de ce dernier en 1721.

⁴⁴ Louis-Jean Levesque de Pouilly (1691-1750), homme de lettres rémois qui s'est intéressé à la physique newtonienne, et surtout à la morale dans sa *Théorie des sentiments agréables où, après avoir indiqué les règles que la nature suit dans la distribution du plaisir, on établit les principes de la théologie naturelle et ceux de la philosophie morale* (1747). La famille Levesque rassemble plusieurs des principaux intellectuels rémois du 18^e siècle ; cf. Jean-Vincent Genet, *Une famille rémoise au 17^e siècle. Études historiques sur Louis-Jean Levesque de Pouilly, Jean Levesque de Burigny, Gérard Levesque de Champeaux et Simon-Louis Levesque de Pouilly*, Reims, Imprimerie coopérative de Reims, 1881.

cours complet de littérature⁴⁵. Je séparai les genres, j'étudiai les principes de chaque genre, après quoi, la plume à la main, je lus et comparai entre eux, et avec les règles, les auteurs grecs, latins et français ; ce travail produisit dans la suite *Les Beaux-Arts réduits à un même principe*, et le *Cours de Belles-Lettres*.

Je n'avais d'autre but alors que de me mettre en état d'obtenir et de remplir au bout de mon *septennium*⁴⁶, une cure un peu bonne, et d'y rassembler toutes les provisions nécessaires pour y mener une vie sérieuse, accompagnée toutefois^[xiii] des agréments du cabinet, et des amusements de la vie champêtre, dont j'avais le goût inné, goût qui fut contrarié pendant les trois quarts de ma vie.

On me proposa la chaire de Rhétorique de l'Université de Reims⁴⁷. Je la refusai par répugnance autant que par timidité et défiance de moi-même. Un an après on me réitéra la même proposition. Je m'étais chargé, attendant l'âge de faire mieux, d'une éducation particulière, encore contre mon goût, pressentant tous les désagréments des pédagogues domestiques. Alors ne voyant d'autre porte ouverte pour sortir d'esclavage, je pris mon parti sur-le-champ et sans conseil. « Je suis bien résolu, me dis-je à moi-même, de travailler ; j'ai quelque peu d'avance. Il vaut mieux, puisqu'il le faut, servir le public qu'un particulier. Tant pis pour ceux qui me choisissent s'ils choisissent mal. » C'était un effort de dépit produit par la nécessité, une espèce de révolte contre mon caractère. Qu'on imagine un jeune homme de vingt-deux ans⁴⁸, plein^[xiv] de volonté, d'ardeur et de défiance de lui-même, qui entreprend malgré lui, qui n'a nul usage des choses, ni des hommes, qui n'est sûr d'aucune de ses idées, et qui se charge de donner, soir et matin, des leçons de goût et de raison à d'autres jeunes gens presque aussi avancés que lui. Je connaissais tout le faible de ma position, j'avais besoin d'acquiescer quelque confiance et de me comparer.

Les vacances venues, je vole à Paris, avec des fonds convenables⁴⁹ à ma petite fortune. J'y connus en arrivant Messieurs l'abbé Vatry, Mellot et l'abbé Geinoz⁵⁰,

⁴⁵ « Faire un cours complet de littérature » : au sens où l'on dirait en anglais *to embark on a course of study*. Il s'agit ici d'un apprentissage (autodidacte : « dans mon cabinet », *i.e.* tout seul), et non d'une production didactique, comme l'atteste la fin du paragraphe : l'œuvre critique et poétologique de Batteux est le conséquent de cette formation solitaire. Nous ne sommes encore là qu'en 1732 ; *Les Beaux-Arts*... ne paraîtront que « dans la suite », quatorze ans plus tard.

⁴⁶ Le fait d'accomplir le *septennium* « procurait » (*i.e.* ouvrait le droit à) des bénéfices ecclésiastiques, comme « une cure un peu bonne » (c'est-à-dire générant une rente raisonnable) ou le canonicat au chapitre cathédral de Notre-Dame qu'obtiendra effectivement Batteux (*cf. infra* p. xvii).

⁴⁷ En 1734 (*cf.* note suivante) : le *quinquennium* complété deux ans plus tôt a rendu Batteux éligible à la régence dans la Faculté des Arts.

⁴⁸ Si Batteux a vingt-deux ans au moment où il accepte la Rhétorique de Reims, nous sommes en 1735, probablement pour la rentrée, à l'automne ; son premier refus date donc de 1734.

⁴⁹ « Convenable » : « conforme et proportionné » (Académie 1762) ; correspondant.

⁵⁰ René Vatry (1697-1769), helléniste, professeur de grec au Collège Royal en 1732 (en remplacement de Jean Boivin), pensionnaire de l'Académie des Inscriptions en 1753. Natif de Reims, il a commencé ses études au Collège des Bons-Enfants avant de les

que je regardai comme des géants en fait de littérature et de connaissances. Je m'approchai d'eux en tremblant, je les écoutai parler ; quel fut mon étonnement de voir que je les entendais et qu'ils ne disaient rien de nouveau, que j'avais les mêmes idées, même plus fraîches, les mêmes principes qu'eux, que j'étais dans la route ! Je leur rendis compte de mon travail, qu'ils approuvèrent. Je revins ^[xv] dans ma province, avec cette assurance raisonnable qui double les forces, et aide au succès. Je travaillai mon *Cours de littérature* ; j'en fis des exercices publics, que rendaient les plus habiles de mes disciples⁵¹. On y fit quelque attention à Reims, même à Paris, où je venais de temps en temps reprendre des forces.

En 1743, Monsieur de Burigny⁵², aujourd'hui mon confrère à l'Académie des Belles-Lettres^(b), connu et aimé des gens de lettres, par son érudition et la douceur de ses mœurs, m'offrit une recommandation auprès de Monsieur l'abbé d'Olivet⁵³. Je me présentai : après une conversation assez longue, je priai ce savant de jeter un coup d'œil sur une espèce d'essai qui fut depuis la base du livre qui a pour titre : *Les Beaux-Arts réduits à un même principe*. Je lui rendis compte de ma situation, et du désir que j'avais de venir à Paris, attendu que j'y avais observé que l'air et l'eau y

poursuivre au Séminaire des Trente-Trois à Paris. Il représente sans doute, par ses origines champenoises, le point d'entrée dans le milieu des érudits parisiens du jeune Batteux, à qui il aura pu présenter Mélot et Geinoz, ses condisciples au Séminaire des Trente-Trois (« Éloge de M. l'abbé Vatro », HAI 38 : 219-220). – Anicet Mélot (1697-1759), garde des manuscrits de la Bibliothèque Royale de 1741 à 1759, dont il donna le catalogue ; admis à l'Académie des Inscriptions en 1738 (« Éloge de M. Mélot », HAI 29 : 360-371). – François Geinoz (1696-1752), helléniste, traducteur d'Hérodote ; admis à l'Académie des Inscriptions en 1735 (« Éloge de M. l'abbé Geinoz », HAI 25 : 239-258).

⁵¹ Les « exercices publics » consistent à faire « répondre » à l'oral, individuellement, les étudiants d'une classe à des questions prédéfinies sur une matière et/ou un corpus. Ils ont traditionnellement lieu l'été, à la fin de l'année scolaire, et les écoliers les subissent dès la Sixième. Ils ne font office d'examen qualifiant que lorsqu'il s'agit de passer la Maîtrise ès Arts à l'issue des années de Philosophie ; le reste du temps, ils constituent un entraînement auxquels se plient avant tout les plus brillants étudiants (dont la performance peut leur valoir de sauter des classes). Les sujets de l'examen figurent sur les placards annonçant les exercices, et peuvent être détaillés dans un livret édité par l'imprimeur privilégié de l'Université, que pourra acheter le public afin de suivre l'épreuve : les exercices universitaires constituent, pour le public lettré de province, un divertissement intellectuel. Le *Cours de Belles-lettres distribué par exercices* (Paris, Desaint et Saillant, 1747-1748, 2 t.), ancêtre des *Principes de la littérature* (première édition : Paris, Desaint et Saillant, 1753, 4 t.) naît ainsi du développement pédagogique des idées autonomes de Batteux, exposées dans *Les Beaux-arts...* en 1746, dans le format scolaire des examens dans l'Université d'Ancien Régime.

⁵² Jean Levesque de Burigny (1692-1785), frère de Louis-Jean Levesque de Pouilly (cf. *supra* n. 21), pensionnaire de l'Académie des Inscriptions à partir de 1756 (« Éloge de M. de Burigny » [1786], HAI 47 : 349-365).

^(b) Mort depuis le 8 octobre 1785.

⁵³ Pierre-Joseph Thoulier d'Olivet (1682-1768), philologue, éditeur et traducteur de Cicéron, académicien français en 1723 ; il sera à l'Académie le chef du parti religieux et l'adversaire déclaré des Philosophes.

étaient favorables à ma ^[xvi] santé. Elle était à peu près ruinée par trois causes : la première était l'ardeur d'un travail continu, dans un âge où on ne sait point ménager ses forces ; la seconde, la mauvaise nourriture d'un Principal demi-poète, sans ordre, sans suite dans tout ce qu'il faisait, n'ayant que des vues vagues de bien général, mêlées de petites passions tracassières, qui fatiguait ceux qui travaillaient sous lui⁵⁴ ; la troisième, l'erreur d'un médecin, habile pourtant, mais qui croyant mes incommodités causées par la plénitude, me saignait, me purgeait, me réduisait à être sans pouls, sans fièvre, sans respiration à trente ans.

Dans cet état je reçus une lettre de Monsieur l'abbé d'Olivet, qui me proposait une chaire de Rhétorique au Collège de Lisieux⁵⁵. Ma timidité me reprend aussitôt : il me rassure, j'accepte. Les circonstances changent, au lieu d'une Rhétorique il ne se présente plus qu'une Troisième, que j'accepte encore. Je n'étais point Maître ès Arts de Paris, il fallait l'être. L'exem^[xvii]ple de Monsieur l'abbé Couture⁵⁶ me fit un titre ; je subis l'examen, je payai, et je fus installé⁵⁷.

Le professeur de Rhétorique de Navarre, Monsieur Dromgol[d], fit une critique du poème sur la bataille de Fontenoy, qui lui valut une place chez le comte de Clermont⁵⁸. Je désirais de remplacer le professeur ; mais le Collège de Navarre avait

⁵⁴ Pierre de Saulx (1698-1769), chanoine de Saint-Symphorien puis de Notre-Dame de Reims, professeur de Troisième et de Rhétorique au Collège des Bons-Enfants dont il devient principal en 1740, recteur (1746) puis chancelier (1751) de l'Université de Reims. Polygraphe, il est l'auteur de morceaux d'éloquence religieuse et d'un important corpus de poésie de circonstance, essentiellement publié dans le *Journal historique et littéraire de Verdun* (cf. sa notice dans la *Table générale, alphabétique et raisonnée du journal historique de de Verdun sur les matières du tems*, Paris, Ganeau, 1760, t. VIII, p. 228 sqq.). Si le mépris de Batteux est ici palpable, le p. De Saulx est tout de même l'auteur de la version française de l'ode latine de Batteux, publiée en regard de l'original chez l'éditeur privilégié de l'Université (*In Civitatem remensem*, Remis, apud B. Multeau, 1739).

⁵⁵ Le Collège de Lisieux de l'Université de Paris, alors situé rue Saint-Étienne-des-Grés sur la Montagne Sainte-Geneviève.

⁵⁶ Comprendre : le précédent de l'abbé Jean-Baptiste Couture (1651-1728) fit jurisprudence dans mon affaire. Pour le détail de cette procédure, cf. Introduction, Note complémentaire n°1.

⁵⁷ « Subir » est le terme normal au 18^e siècle pour *passer* un examen : « on dit, *subir la question*, pour dire, être mis à la question. Et, *subir l'examen*, pour dire, être mis à l'examen, suivant les formalités ordinaires » (Académie 1762).

⁵⁸ Jean Dromgold (1718/1720 ?-1781), brillant sujet d'origine irlandaise, éduqué au Collège de Navarre dont il devint le professeur de Rhétorique à 22 ans, auteur de *Réflexions sur un imprimé intitulé La bataille de Fontenoy, poème, dédiées à monsieur de Voltaire, historiographe de France*, Première édition considérablement retranchée, s. l., s. n., 1745. – Louis de Bourbon-Condé, comte-abbé de Clermont (1709-1771), prince du sang, fondateur en 1729 de l'Académie du Petit-Luxembourg, premier grand-maître de la Grande Loge de France en 1743. – « Le bon goût, l'esprit, la justesse de la critique, le ton modeste et les élans de patriotisme, qui se firent remarquer dans ce petit ouvrage [les *Réflexions...*], excitèrent un grand intérêt. Son Altesse Sérénissime le prince de Clermont vint trouver l'auteur [Jean Dromgold] dans sa classe, enleva le jeune

marqué la plus violente opposition à ma cooptation dans l'Université : cependant au bout de deux mois, les Principaux⁵⁹ de ce Collège vinrent de leur propre mouvement m'offrir ce que je désirais, et que j'acceptai avec empressement.

Mes grades et mon *septennium* de Reims m'avaient procuré un canonicat dans cette ville. J'étais à Paris, j'avais un travail commencé : je risquai une lettre à Monsieur Quesnay⁶⁰, homme déjà célèbre, et qui est devenu depuis le chef et le fondateur de la Société ou Académie des Économistes, et le pria de tenter s'il était possible de m'obtenir une chaire au Col^[xviii]lège Royal, qui me réputerait présent à Reims⁶¹. Il communiqua mes vues à Monsieur de Moncrif, qui avait l'oreille de Monsieur d'Argenson⁶², et qui saisissait toutes les occasions d'obliger. L'abbé Terrasson⁶³ mourut en 1749, et lorsque je m'y attendais le moins, sa chaire royale

-
- professeur, le fit gentilhomme ordinaire de sa chambre, son aide-de-camp, et secrétaire de ses commandements » (Antoine-Alexandre Barbier, *Examen critique et complément des dictionnaires historiques les plus répandus*, Paris, Rey et Gravier, 1801, t. I, p. 264).
- ⁵⁹ M. Vray, principal des artiens et M. de Beausse, principal des grammairiens au collège de Navarre (AR 1745 : 360). Sur leurs fonctions, cf. Introduction, Note complémentaire n°1.
- ⁶⁰ François Quesnay (1694-1774), médecin de formation, un des principaux physiocrates, auteur du *Tableau économique* (1758), et fondateur de la Société des Économistes qui publia notamment les *Éphémérides du citoyen* (1765-1772, 1774-1776, 1788).
- ⁶¹ Batteux est membre du chapitre cathédral de Notre-Dame de Reims, ce qui constitue une prébende c'est-à-dire un « revenu ecclésiastique » (Académie 1762). Le droit bénéficial prévoit de nombreux cas où le titulaire d'un tel bénéfice peut être « réputé présent », c'est-à-dire toucher ses jetons de présence, alors qu'il est occupé ailleurs (par ses études, un voyage, l'attachement à la personne de son évêque, une autre charge, etc.) ; c'est le cas des chaires royales, au contraire des chaires des autres collèges de l'Université de Paris.
- ⁶² François-Augustin de Paradis de Moncrif (1687-1770), polygraphe, librettiste, académicien français en 1731, auteur notamment d'une *Histoire des chats*. – René Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson (1694-1757), secrétaire d'État des Affaires étrangères de 1744 à 1747, membre honoraire de l'Académie des Inscriptions en 1733, diariste et mémorialiste. – Quelques illusions que Batteux ait pu avoir, il semble très peu probable qu'il doive sa chaire royale à cet entregent. En effet, si le journal du marquis d'Argenson témoigne de la très sincère estime de ce dernier pour Moncrif, Batteux n'y est évoqué, à l'occasion de l'élection de ce dernier au Collège Royal, qu'avec un intense mépris : « On vient de nommer le sieur Batteux à la chaire de philosophie au collège royal ; cela excite de grandes risées et plaintes parmi les savants, car jamais cet homme-là ne s'est mêlé de philosophie ; il est connu seulement pour un médiocre ouvrage sur les beaux-arts réduits à un seul principe, qu'il a pillé dans un livre du sieur de Pouilly, et il est professeur médiocre de rhétorique au collège de Beauvais [sic]. Il a donné encore une très mauvaise traduction d'Horace depuis peu, de sorte que quelques choix encore comme celui-là, dit-on, vont faire périr entièrement les sciences et arts en France » (entrée du 9 octobre 1750 in *Journal et mémoires du marquis d'Argenson publiés pour la première fois d'après les manuscrits autographes de la Bibliothèque du Louvre*, éd. Edmé-Jacques-Benoît Rathery, Paris, Veuve de J. Renouard, 1866, t. VI, p. 269-270).
- ⁶³ Jean Terrasson (1670-1750), helléniste, professeur de philosophie grecque au Collège Royal en 1720, académicien français en 1732. Partisan des Modernes, il prit le parti de

me fut accordée, et me valut le droit de présence, après un procès de trois ans avec mon chapitre, qui accordait à des étrangers ce qu'il refusait à un compatriote.

Mes liaisons d'amitié avec Monsieur l'abbé de Saint-Cyr, ami de Monsieur le Dauphin⁶⁴, la protection toute spéciale que ce prince m'avait accordée dans mon procès, et dans d'autres occasions, les dédicaces que je lui avais faites de mes ouvrages, avaient fait croire à une infinité de personnes que je pourrais avoir quelque part à l'éducation de nos princes. Moi-même, à force de l'entendre dire, j'y voyais quelque apparence ; mais suivant toujours mon principe de laisser aller les événements, je ne fis pas la même démarche directe ni indirecte ; et je me ^[xix] dois le témoignage, que quand le choix fut fait à mon exclusion, je n'en sentis pas dans mon intérieur la moindre altération. Je m'en sus gré, je l'avoue : car j'avais craint de ne pas trouver au fond de mon cœur le même sentiment qui était, pour ainsi dire, à la surface. On m'a fait depuis quelques propositions à ce sujet ; mais la liberté et le repos étaient devenus ma devise^(c), depuis la leçon que j'avais eue de l'expérience, et dont je vais parler.

L'ennui d'une vie trop uniforme, quelques dégoûts que j'essayai de la part de Monsieur le comte de Saint-Florentin⁶⁵, qui, m'ayant promis solennellement la survivance de l'Inspecteur du Collège Royal⁶⁶, se dédit par de petites intrigues de jalousie, les sollicitations d'un ami qui voulait m'avoir auprès de lui, que sais-je, une sorte d'inquiétude machinale, ou peut-être quelque affection mélancolique, me déterminèrent à m'attacher à ^[xx] un grand seigneur⁶⁷. J'imaginai trouver un bonheur

Houdar de La Motte contre Anne Dacier dans la Querelle d'Homère (*Dissertation critique sur L'Iliade d'Homère*, 1715) ; il est aussi l'auteur de *Séthos* (1731), l'un des premiers romans égyptiens, dont l'imaginaire mystique contribuera à l'engouement pour les mystères égyptiens au 18^e siècle.

⁶⁴ Joseph Giry de Saint Cyr (1699-1761), docteur en théologie et sous-précepteur du Dauphin de France, académicien français en 1741 ; « anti-Lumières », il est connu pour avoir forgé le terme « cacouac » pour satiriser les Philosophes (cf. Gerhardt Stenger, *L'Affaire des cacouacs : trois pamphlets contre les Philosophes des Lumières*, Saint-Étienne, Presses Universitaires de Saint-Étienne, « Lire le 18^e siècle », 2004). – Louis, Dauphin de France (1729-1765), fils aîné de Louis XV et Maria Leszczyńska ; Batteux a commencé sa carrière littéraire en lui dédiant *Les Beaux-Arts...* dès 1746.

^(c) « *Ego non/Otia divitiis Arabum liberrima mutem* ». *Hor.* [Citation altérée (pour l'autonomie grammaticale et l'adaptation au contexte) d'Horace, *Épîtres*, I, vii, vv. 34-35 : « *nec/otia divitiis Arabum liberrima muto* » : « j'estime plus mon repos et ma liberté, que tous les trésors de l'Arabie » (trad. Charles Batteux, *Les Poésies d'Horace*, Paris, Desaint et Saillant, 1750, t. II, p. 245) ; NdÉ.].

⁶⁵ Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin (1705-1777), occupa différents offices ministériels sous Louis XV, notamment à partir de 1725 celui de secrétaire d'état à la Religion Prétendument Réformée, qu'il hérita de son père. Membre de l'Académie des Sciences en 1740, et de l'Académie des Inscriptions en 1757.

⁶⁶ L'inspecteur du Collège Royal était nommé directement par le roi, dont il était le représentant au sein du Collège, pour assurer les fonctions d'administrateur.

⁶⁷ En l'état de la recherche biographique, l'identité de ce « grand seigneur » reste, pour l'instant, mystérieuse.

nouveau dans une sphère plus élevée ; « *dulcis inexpertis cultura potentis amici* ». Bientôt je sentis la vérité de ce qui suit : « *expertus metuit* »⁶⁸.

À peine eus-je fait ma première entrée dans le palais, que, livré à mes réflexions pendant six semaines, je fus effrayé de mon état. Il fallut changer, déplacer, bouleverser toutes mes idées, renoncer à tous mes goûts, rompre toutes mes habitudes, à quarante-cinq ans. Je m'attachai sans réserve, suivant sottement mon caractère. J'épousai de cœur et d'âme, l'âme et le cœur du prince ; je ne vivais, ne respirais que pour lui, que par lui. Je croyais être dans la voie pour plaire ; mais je me trompai. Un vil intrigant se glissa entre le prince et moi ; ma véracité cessa de plaire, ma droiture fut de la fierté, ma sensibilité de la raideur, de l'orgueil : les vapeurs me gagnèrent au point que ma vie fut en danger. « Je ne vois en vous aucune cause de maladie », me dit Monsieur Astruc⁶⁹, « Vous avez quelque déplaisir ^[xxi] violent qui vous tue. » J'en fis l'aveu ; « Fuyez, Monsieur, fuyez, cet air-ci est un poison pour vous. » Je sortis au bout de trois ans et demi, mais avec une ivresse de joie, qui seule put compenser tous mes déplaisirs.

Le repos, la liberté entière, la campagne, une vie simple et unie, ont eu beaucoup de peine à réparer les brèches faites à ma santé. J'étais tombé dans une sorte de marasme universel : plus de digestion, spasme continu, plus de sommeil. J'osai en cet état risquer un voyage en Champagne : je manquai de mourir sur la route ; cependant le mouvement, la distraction, le changement d'air et de situation, me rendirent un peu de force, mais avec des récidives fréquentes, et plus ou moins longues. Pendant trente ans, les médecins me conseillèrent des stomachiques, qui ont plus ruiné d'estomacs qu'ils n'en ont rétablis. Enfin, en 1767 ces rechutes devinrent si fréquentes et si cruelles, que je me crus perdu sans ressource. Je l'étais, sans les lumières d'un ^[xxii] homme dont le coup d'œil et l'expérience me firent connaître mon mal et le remède : cet homme, précieux à l'humanité, aussi honnête et désintéressé qu'habile, que Paris a renvoyé dans sa patrie, parce qu'il ne voulait ni charlatanerie, ni saignées, ni drogues, et que Paris veut de tout cela, est Monsieur Pomme⁷⁰. « Non, Monsieur, me dit-il, nous ne mourrez pas, vous n'avez point

⁶⁸ « *Dulcis... metuit* » : Horace, *Epistulae*, I, XVIII, vv. 82-83. « Quiconque n'a point l'expérience, s'imagine qu'il est doux d'être attaché aux Grands : mais quand on sait ce qui en est, on pense le contraire » (trad. Charles Batteux, *Les Poésies d'Horace*, Paris, Desaint et Saillant, 1750, t. I, p. 299).

⁶⁹ Jean Astruc (1684-1766), docteur en médecine de Montpellier puis agrégé à l'Université de Paris, était depuis 1731 professeur de médecine au Collège Royal, où Batteux a donc été son collègue.

⁷⁰ Le médecin Pierre Pomme (1735-1812) s'était fait une spécialité des « affections vaporeuses », hystérie ou mélancolie, qui correspondaient peu ou prou à la façon dont la médecine galénique de l'époque moderne délimitait les pathologies nerveuses et dépressives. Si la réputation professionnelle de Pierre Pomme était, en 1767, largement suffisante pour que Batteux le consultât sans autre forme d'introduction, l'abbé a peut-être rencontré son médecin par le biais de leurs éditeurs communs, le docteur Pomme ayant publié son traité chez les mêmes libraires auxquels Batteux confie ses ouvrages depuis 1747 (Pierre Pomme, *Essai sur les affections vaporeuses des deux sexes*, Paris, Desaint et Saillant, 1760). – « Pomme quitte brusquement Paris pour Arles, en février

d'obstruction, votre tête se débarrassera, votre estomac se rétablira, vous guérirez ; mais cela sera long. – Que me faut-il faire ? – Humecter et adoucir »⁷¹. Sans saignée, sans drogues, même sans bains, tous mes maux ont disparu : on en serait étonné si j'en faisais l'énumération.

J'avais pensée à l'Académie française. Monsieur l'abbé de Saint-Cyr, à qui j'avais demandé conseil, me laissa sa place, que j'obtins, sans avoir employé aucune protection, quoique Monsieur de Soubise et Monsieur le prince de Condé⁷² m'eussent gracieusement offert la leur. Je ne sais par qui je fus porté : je comptais peu sur Monsieur l'abbé ^[xxiii] d'Olivet ; sa dureté naturelle, sa morosité de vieillard, un certain empire tyrannique qu'il avait usurpé sur moi en vertu de son bienfait, l'avaient rendu pour moi l'homme le plus dangereux à rencontrer. J'ai regardé pendant vingt ans comme le plus grand malheur de ma vie de lui avoir eu obligation. Mais comme l'ingratitude est un vice que je déteste, j'ai senti la reconnaissance, je l'ai eue et conservée dans le cœur, je l'ai publiée en toute occasion : je l'ai suivi tous les jours dans sa dernière maladie : je lui ai fermé les yeux comme⁷³ à mon bienfaiteur ; j'en ai parlé après sa mort, de manière à justifier⁷⁴ ma reconnaissance. Cependant je ne puis encore me rappeler ses procédés, sans en avoir le cœur ému. J'aurais dû ne pas oublier cette fière et précieuse maxime, qui était celle de ma famille : *de n'avoir obligation à personne*.

Monsieur l'abbé d'Olivet avait des ennemis très sincères dans l'Académie⁷⁵ ; en m'y présentant et en y entrant⁷⁶, je fus regardé par eux comme son ami et son protégé, ^[xxiv] et par conséquent je fus associé aux sentiments qu'ils avaient pour lui.

Je ne dis rien des ouvrages que j'ai donnés au public, ils n'ont été que le résultat de mon travail pour remplir les places que j'occupais ; en les rédigeant, je n'ai eu

1772, après que ses ennemis ont exploité le décès de deux clientes, la marquise de Bezons et la comtesse de Belzunce. Là-dessus, une campagne d'affiches le donne tantôt pour mort, tantôt pour expatrié, tantôt pour fou » (Jean Monteil, « Un manuscrit inachevé de Grasset : Pierre Pomme et les maladies nerveuses au XVIII^e siècle », *Histoire des sciences médicales*, 11(2), Montpellier, 1977, p. 62).

⁷¹ Cette réponse mise par Batteux dans la bouche de M. Pomme correspond à l'une des idées centrales de l'*Essai sur les affections vaporeuses*, qui lie les « affections » en question à un défaut de l'humidité corporelle. Les principaux traitements préconisés par le docteur Pomme consistent en l'application de « fomentations » (*i.e.* pommades et cataplasmes), des régimes de tisanes, de bouillons et de petit lait, des lavements et des bains (de différentes températures et infusés de substances variées).

⁷² Charles de Rohan, prince de Soubise (1715-1787), maréchal de France à partir de 1758. — Louis Joseph de Bourbon-Condé, prince du sang (1736-1818).

⁷³ Comprendre : c'est à mon bienfaiteur (que je percevais en lui malgré ses autres travers) que j'ai fermé les yeux. « Comme... signifie aussi, *en qualité de [...]* Je vous dis cela *comme votre serviteur et votre ami* » (Académie 1762).

⁷⁴ « Justifier » : « se dit aussi des choses, pour dire, *en prouver la bonté, la solidité, la vérité* » (Académie 1762).

⁷⁵ L'abbé d'Olivet avait été le chef du parti religieux à l'Académie (au point qu'on en surnommait les membres « les d'Olivet »), et ainsi le principal adversaire du parti des Philosophes. Il fut l'ennemi particulier de Montesquieu et de Marivaux, notamment.

⁷⁶ Batteux remplace l'abbé Saint-Cyr le 14 février 1761 au fauteuil 37, et est reçu par le duc de Nivernais à la séance du 9 avril 1761.

d'autre vue que d'être utile : et cette vue, dans le secret de mon cœur, a été la récompense qui m'a suffi.

J'écris ceci dans le fond de la retraite que je me suis ménagée, et qui a été dans tous les temps de ma vie l'objet de mes désirs : « *hoc erat in votis modus agri non ita magnus* »⁷⁷. Cet Horace que je cite, m'avait inspiré de bonne heure le goût du repos philosophique. Ma santé, toujours médiocre, et quelques réflexions sur les agitations si gratuites de l'ambition, m'avaient fortifié dans cette pensée. L'étude de la philosophie et des philosophes anciens, de leurs recherches et de leur ignorance sur les objets les plus intéressants de la vie, avaient augmenté en moi cette persuasion à un tel point, que j'ai eu besoin de revenir à la philosophie^[xxv] du peuple, pour me défendre de celle des philosophes⁷⁸, qui jetait du noir sur toutes mes pensées.

On juge bien qu'avec tous ces sentiments il fallait fuir ; mais j'ai fui sans affectation, restant toujours à côté du champ de bataille. J'ai fui les Grands, parce que j'étais petit, et que les petits sont écrasés par les Grands : j'ai fui les philosophes à la mode, parce que je voulais l'être d'une autre manière. J'ai fui les fripons et les sots, parce qu'il n'y a qu'à perdre avec les uns, et qu'il n'y a rien à gagner avec les autres. Je me suis donc renfermé, pour mon usage journalier, dans une société obscure mais douce, qui m'aide à supporter la solitude, et à recevoir le peu d'amis qui s'accommodent de mon silence. Du reste, tâchant d'être heureux par une liberté complète, par des amusements champêtres, par la jouissance d'un beau jour, d'un beau soir, par la lecture toujours recommencée des auteurs qui ont peint la Nature, et surtout par un contentement franc et sincère donné à la situation où je suis, et dont^[xxvi] je rends grâce tous les jours de ma vie à qui il appartient, je file moi-même mes jours, non d'or ni de soie, mais d'une matière presque aussi douce que la soie, jusqu'à ce que le fil se rompe, ou que la matière en soit épuisée. Ce terme ne peut être éloigné ; je tâche de le prévoir et de m'y préparer.

Je comptais alors tous mes travaux littéraires finis, et je jouissais de ce repos dont ma santé avait besoin plus que jamais, lorsque Monsieur le comte de Saint-Germain fut appelé au ministère⁷⁹. Cet homme sage et vertueux, portant ses vues sur l'avenir autant que sur le présent, s'occupa des moyens de préparer à l'État une

⁷⁷ Horace, *Satires*, II, v, v. 1 : « Voilà ce que j'avais toujours désiré : une terrasse d'une étendue médiocre » (trad. Charles Batteux, *Les Poésies d'Horace*, Paris, Desaint et Saillant, 1750, t. II, p. 175).

⁷⁸ Ce désaveu de la philosophie peut s'entendre de différentes façons. C'est avant tout un rejet, assez topique, des considérations abstraites pour revenir vers la sagesse des nations qui imprègne l'idéal agraire du vieux Batteux, au sens où toute activité intellectuelle trop poussée porte à la mélancolie. Ce désaveu exprime aussi probablement la lassitude d'un penseur inactuel face à l'activité des « philosophes à la mode » mentionnés quelques lignes plus bas, c'est-à-dire les représentants des Lumières hétérodoxes en général – même si l'on peut penser à des animosités particulières (Voltaire, dont Batteux attaquait la *Henriade* dès 1746, ou Diderot, qui attaquait violemment Batteux dans la *Lettre sur les sourds* de 1751).

⁷⁹ Claude-Louis-Robert, comte de Saint-Germain (1707-1778) commença sa carrière militaire en France et la poursuivit pour le compte de souverains étrangers, atteignant le rang de maréchal de camp dans les armées de Bavière puis de Danemark. Rentré en France, il est nommé Secrétaire d'État à la Guerre par Louis XV le 25 octobre 1775.

jeunesse capable de le bien servir. Il crut devoir disperser les élèves de l'École royale militaire dans différents collèges de provinces, plus propres ; selon lui, pour élever une noblesse pauvre, et la préparer à la vie dure et sobre du militaire, que l'aspect d'un palais, l'appareil dispendieux des maîtres, le regard immédiat du souverain, et le voisinage toujours dangereux de la capitale.

[^{xxvii}] En conséquence il prit les ordres du roi le 28 mars 1776, pour faire dresser un plan d'éducation, et composer des livres élémentaires, qui seraient enseignés dans tous les collèges dépendants de l'École militaire, afin que l'uniformité de l'instruction et des leçons rendît plus facile la comparaison des sujets⁸⁰ dans les examens et les concours.

Il consulta des personnes instruites ; on fit des projets, la plupart compliqués et impossibles dans l'exécution. Enfin quelqu'un lui dit qu'il ne serait peut-être pas inutile de savoir ce que je penserais des idées proposées : je fus appelé. Je dois dire ici qu'il y avait plus de quarante ans que j'avais jeté sur le papier quelques pensées sur l'éducation. J'avais remarqué que c'était non pas faute de livres, mais faut de méthode et d'ordre, qu'elle était si imparfaite, et j'avais pensé qu'on pourrait mettre la matière et la méthode de l'éducation dans les livres mêmes, de manière que tous les instituteurs pussent arriver au même but. La destruction des Jésuites⁸¹ m'avait donné occasion de re^[xxviii]prendre cette idée et de la retravailler ; j'en avais fait une espèce de mémoire très détaillé, qui avait été communiqué à différentes personnes en place. Mais il fallait exécuter, c'est-à-dire, faire les livres, les imprimer, et donner le plan à l'essai.

Je présentai un mémoire à Monsieur le comte de Saint-Germain ; il le lut, le fit lire à la Cour ; et d'après cette lecture, j'eus ordre du roi de travailler à exécuter mon plan, et de choisir les gens de lettres que je croirais propres à m'aider dans l'exécution. C'était en décembre 1776, et l'ouvrage fut achevé en entier, et même imprimé en septembre 1777, à l'exception de trois ou quatre volumes. La collection est en quarante-six volumes, qui comprennent le cours d'études depuis la Septième jusqu'à la Philosophie, inclusivement^(d). On en peut voir le plan général à la tête de l'ouvrage.

⁸⁰ L'idée, très chère au système éducatif français, de la « sincérité des concours », est présente dans cette « comparaison des sujets » que doit permettre l'unification du programme des études. Le « Règlement concernant les nouvelles Écoles royales militaires » du 28 mars 1776 prévoit que la jeunesse noble sera désormais répartie dans dix collèges disséminés dans le royaume (à savoir les collèges de Sorèze, Brienne, Tiron, Rebais, Beaumont, Pont-le-Voy, Vendôme, Effiat, Pont-à-Mousson et Tournon), portés dans un second temps à douze (par l'ajout des collèges d'Auxerre et Dole) : l'éloignement et la multiplication de ces institutions rendaient essentiel l'institution d'un programme d'études commun comme base d'examens équitables (lesquels devaient donner accès à une série de charges et de privilèges).

⁸¹ Les Jésuites sont expulsés de France en 1763, et l'ordre dissout par le bref apostolique *Dominus ac redemptor* de Clément XIV en 1773.

^(d) On vient de former des Atlas pour chacun des abrégés de l'histoire sainte, ancienne, romaine et de France, qui les rendront encore beaucoup plus instructifs. Chacun des volumes de ce *Cours d'étude* se vend séparément. [Cette note de Nyon, comme toutes les suivantes à l'exception de la dernière, a une évidente valeur publicitaire ; NdÉ.]

[^{xxix}] Monsieur de Saint-Germain se retira du ministère avant le mois d'octobre⁸², et ce travail qu'il avait si à cœur, et qui m'avait coûté tant d'efforts et de peines, est resté à peu près inutile, pour des raisons d'amour-propre particulier. Au reste, il a été composé de manière qu'il peut être employé dans tous les collèges, et que cette éducation, préparée pour la jeune noblesse de France, est précisément celle qui convient à tous les états honnêtes, et qui peut conduire à tous les genres de place et de profession.

Ce dernier travail m'affaiblit au point que toutes mes incommodités reparurent avec une nouvelle force ; mais je l'avais prévu, et je n'y ai point de regret, si mon ouvrage est de quelque utilité, ou donne à quelqu'un une occasion de faire mieux^(e).

[Apostille du libraire]

Monsieur l'abbé Batteux était plus estimable encore par ses qualités personnelles, que [^{xxx}] par ses talents littéraires. Bon parent, il soutenait par ses bienfaits une famille aussi nombreuse que peu opulente. Excellent citoyen, il s'intéressait, jusqu'à l'émotion, au récit des revers et des succès de la France. Grave sans austérité, plus par état⁸³ que par caractère, il apportait dans la société une gaité douce, une philosophie sans fiel, sans esprit de parti.

Né d'une complexion en apparence robuste, il l'altéra à la longue, soit dans son cabinet, par un travail opiniâtre, soit dans son jardin, où il allait méditer, et, qu'après son cabinet, il préférerait à tout autre angle de la terre. Depuis quelques années il se plaignait de maux de nerfs, qui paraissent n'avoir pu être occasionnés chez lui, que par une application forcée, ou par quelque affection sereine. À ces douleurs vint se joindre l'hydropisie de poitrine qui termina ses jours le 14 juillet 1780. Il entra dans sa soixante-huitième année. Il fut enterré dans l'église de Saint-André-des-Arcs, où l'on voit un monument qui lui a été [^{xxxi}] érigé par l'amitié, lequel est sur un pilier près de la chapelle attenante la porte latérale qui donne sur la rue Saint-André⁸⁴. Il est composé d'une urne placée sur un fût de colonne tronquée. Au pied de l'urne sont, sur quatre rouleaux déployés des deux côtés, les principaux ouvrages de ce savant qui lui servent de trophées. Sur le premier à gauche on lit : *Principes de littérature*^(f) ; et plus bas, « *Litteris* ». Sur le second, du même côté : *Cours*

⁸² Le 23 septembre 1777.

^(e) Ces derniers souhaits ont été accomplis ; car cet ouvrage a été adopté avec succès dans beaucoup d'endroits, et même plusieurs volumes ont été réimprimés jusqu'à deux et trois fois.

⁸³ L'état ecclésiastique.

⁸⁴ L'église Saint-André-des-Arcs n'existe plus : elle a été abattue au début du 19^e siècle, et avec elle a disparu le monument de Batteux ; cf. Introduction, Note complémentaire n°2.

^(f) Se trouvent à Paris, chez Madame veuve Desaint, rue du Foin ; et Nyon l'aîné et fils, rue du Jardin. [Le lecteur du 21^e siècle pourra trouver une certaine impudeur à annoter de précisions mercantiles la description d'un monument funéraire ; ces notes publicitaires ne sont cependant que l'aboutissement du dispositif éditorial du volume de 1788, qui est à la fois un hommage, probablement sincère, à Batteux, et une opération

d'études^(g) ; et plus bas, « Patriæ ». Sur l[e]⁸⁵ troisième à droite, « Moribus » ; et plus bas, *Mémoires concernant les Chinois*^(h). Sur le quatrième, du même côté : *Histoire des causes premières*⁽ⁱ⁾ ; et plus bas, « Religioni »⁸⁶. L'urne est couronnée par un cercle d'étoiles, symbole de l'immortalité ; et au-dessus est le por^[xxxiii]trait de cet abbé dans un médaillon^(k). La colonne porte l'inscription suivante :

CAROLO BATTEVX,
HONORARIO ECCLESIAE REMENSIS CANONICO,
VNI E XL. VIRIS ACADEMIAE GALLICAE,
REGIAE INSCRIPTIONVM ET HVMANIORVM LITTERARVM ACADEMIAE SOCIO
AMICVS AMICO
MONVMENTVM POSVIT.
VIXERAT ANNIS LXVII.
OBIIT ANNO DOMINI M. DCC. LXXX,
MENSE JULIO, DIE XIV.⁸⁷

éditoriale pour le libraire qui possède le privilège de ses œuvres, et notamment du *Cours des Écoles royales militaires* ; NdÉ.].

^(g) Chez Nyon l'aîné et fils.

⁸⁵ Il y a probablement eu une faute de lecture ou de composition à cet endroit. L'original lit « sur la troisième », alors qu'il s'agit en toute logique du troisième rouleau ; et on ne comprend pas très bien pourquoi l'inscription latine serait, sur ce troisième rouleau, inscrite au-dessus du titre de l'ouvrage correspondant plutôt qu'au-dessous.

^(h) Chez les mêmes.

⁽ⁱ⁾ Chez les mêmes.

⁸⁶ Les inscriptions latines signalent que les différents ouvrages de Batteux sont autant de services rendus, dans l'ordre, « aux lettres », « à la Patrie », « à (l'étude des) mœurs » et « à la religion ».

^(k) Cette tête n'a aucun des traits du savant qu'elle annonce, parce qu'il n'a pas été possible de se procurer un portrait de Monsieur l'abbé Batteux. [Il est assez cohérent avec l'éthos chrétien de Batteux qu'il n'ait jamais fait prendre son portrait ; sur l'inclusion de ce profil fictif dans le monument, cf. Introduction, Note complémentaire n°2 ; NdÉ.].

⁸⁷ « Ce monument a été érigé en témoignage d'amitié à Charles Batteux, chanoine honoraire de Reims, un des Quarante de l'Académie française, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il était dans sa soixante-septième année quand il est mort le 14 juillet de l'an de notre Seigneur 1780 » (nous traduisons).